

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2013**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

Séance du 10 septembre 2013

---

*Financer la transition écologique et énergétique*

---



## SOMMAIRE

<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>5</b>
Hommage à Jean-Michel Lemetayer .....	5
Décès de conseillers .....	6
Ordre national de la légion d'honneur .....	7
Désignation de nouveaux membres du Conseil Économique, Social et Environnemental .....	7
Affectations .....	8
Permutations .....	8
Rattachement administratif .....	8
Évènements et manifestations .....	8
Conférence environnementale .....	8
Financement des saisines .....	9
Composition de la commission temporaire .....	10
<b>ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT ET D'UN MEMBRE DU BUREAU .....</b>	<b>10</b>
Élection au poste de vice-président .....	11
Élection au poste de membre .....	11
<b>FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>12</b>
<b>INTERVIEW DE M. ALAIN JUPPÉ, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR .....</b>	<b>13</b>
<b>INTERVENTION DE M. MICHEL ROCARD, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR ...</b>	<b>14</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>22</b>
<b>DISCUSSION GENERALE.....</b>	<b>28</b>
Associations - M. Allier .....	28
Entreprises - M. Ridoret .....	30
Personnalités qualifiées - M. Le Bris.....	31
Personnalités qualifiées - M. Khalfa.....	33
Coopération - M. Verdier .....	34
Professions libérales - M. Capdeville .....	36
CFE-CGC - M. Lamy .....	37
Outre-Mer : M. Grignon .....	38
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse – Mme Guichet .....	39
Agriculture- M. Lefebvre .....	40
Environnement et Nature et CFDT - M. André-Jean Guérin.....	41
UNAF - M. Farriol .....	42

Mutualité - Mme Vion.....	43
Artisanat - Mme Foucher.....	45
CFTC - M. Ibal.....	46
UNSA - M. Rougier .....	47
CGT - M. Durand .....	48
<b>DISCUSSION DES AMENDEMENTS .....</b>	<b>49</b>
<b>VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>51</b>
Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis <i>Financer la transition</i> <i>écologique et énergétique</i> .....	53
Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis <i>Financer la transition</i> <i>écologique et énergétique</i> .....	55
Annexe 3 : <i>Financer la transition écologique et énergétique</i> - Diaporama illustrant les propos de M. Gaël Virlovet, rapporteur .....	57

**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

**COMMUNICATIONS*****Hommage à Jean-Michel Lemetayer***

**M. le Président.** Mes chers collègues, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée. En même temps que l'on mesure les bonheurs que l'on a tous eus, les uns et les autres, auprès de nos proches, de nos familles, en distanciation par rapport à la pression du quotidien, nous avons tous été marqués par la brutale disparition de Jean-Michel Lemetayer, vice-président, membre de longue date de notre assemblée, qui avait su avec chacun et chacune d'entre nous tisser des liens d'une profonde empathie, de sympathie, et d'amitié.

Jeudi, accompagnés de quelques membres du bureau, nous irons au salon international des productions animales, dont le nom officiel est le SPACE, mais que dans la région on appelle « *le salon de Jean-Michel* » car c'est lui qui en était le fondateur, le créateur, l'animateur et qui avait su donner à cette manifestation de caractère local une dimension internationale. Au cours de ce salon, un hommage lui sera rendu par le Premier ministre.

Ses amis de la FNSEA nous font savoir que le 18 septembre, à 17 heures 30, se tiendra en l'église Saint-Augustin à Paris un office religieux, auquel vous êtes les uns et les autres conviés.

Nous lui rendrons un hommage solennel, mais aussi collégial, le 24 septembre prochain. En effet, le paradoxe qui nous frappe les uns et les autres, c'est que cet homme, qui a brutalement disparu, laisse un goût, un parfum, une odeur de la vie absolument extraordinaire. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que, ce 24 septembre, nous puissions lui rendre un hommage collégial, amical, d'empathie et pas uniquement solennel. Il préférerait le sel de la vie à tous ces artifices liés au pouvoir ; je crois que c'est quelque chose qui lui correspondra. Le 24 septembre, nous aurons donc l'occasion de lui rendre de façon plus collective l'hommage qui lui est dû.

### *Décès de conseillers*

**M. le Président.** Nous avons également à déplorer le décès de Jean Kahn, le 18 août 2013. Docteur en droit de l'université de Strasbourg, il s'était inscrit au barreau avant d'intégrer l'entreprise familiale de textile. Président du CRIF de 1989 à 1995, c'était une figure du judaïsme français, dont il a présidé la plupart des institutions.

Parallèlement à son engagement religieux, il s'est battu toute sa vie pour les droits de l'homme, contre l'intolérance et le racisme. Il a été nommé au Conseil économique et social de 1994 à 1999 au titre des Personnalités qualifiées et a participé aux travaux de la section des finances et de la section des relations extérieures.

Par ailleurs, nous avons appris par son fils le décès, le 5 septembre 2013, de M. Pierre Descoutures, directeur général adjoint honoraire de la SNCF, président de l'association des ingénieurs et ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées. Il fut nommé au Conseil de 1989 à 2004 au titre du groupe des entreprises publiques. Il participa aux travaux de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire et présenta un avis et un rapport sur *La France dans l'Europe des transports*.

À l'issue de son mandat, M. Descoutures a continué à exercer des activités en qualité de chargé de mission au Cabinet du Président Dermagne.

Le 6 septembre, nous avons aussi appris le décès de M. Roger Seguy, ingénieur des Arts et Métiers, qui fut un industriel très actif dans différents domaines, dont celui de l'énergie. Porteur de nombreux mandats, il fut notamment président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Avesnes-sur-Helpe et président de la Fédération française des industries électriques et électroniques. Au Conseil de 1994 à 2004, au titre du groupe des entreprises privées, il participa aux travaux de la section du travail, de la section des finances et de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie. Il était aussi membre et secrétaire du bureau du CESR du Nord-Pas-de-Calais.

En leur mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

*(L'assemblée observe une minute de silence.)*

**M. le Président.** L'existence est ainsi faite que nous côtoyons en permanence la mort et la vie. Je crois pouvoir être votre porte-parole pour, me tournant vers notre collègue, Maud Fontenoy, lui présenter toutes nos félicitations pour la venue de sa fille, Inha, il y a quelques mois, et pour laquelle nous formulons nos meilleurs vœux.

*(Applaudissements)*

***Ordre national de la légion d'honneur***

**M. le Président.** Par décret du Président de la République en date du 12 juillet 2013, ont été promus Officiers dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur nos collègues, Allain Bougrain Dubourg et Philippe Pinta. Nous les en félicitons.

*(Applaudissements)*

A été nommée Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur, Marie-Thérèse Bonneau, membre du Conseil économique, social et environnemental.

*(Applaudissements)*

***Désignation de nouveaux membres du  
Conseil Économique, Social et Environnemental***

**M. le Président.** Mes chers collègues, ce matin, le Bureau a entériné les décisions suivantes.

Par lettre du Premier ministre en date du 15 juillet 2013, au sein du groupe de la CGT, Mme Marie-Claire Cailletaud est désignée en qualité de membre du Conseil économique, social et environnemental en remplacement de M. Pierre-Jean Rozet, démissionnaire.

*(Applaudissements)*

Concernant le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, par lettre du Premier ministre en date du 8 août 2013, M. Azwaw Djebara est désigné en qualité de membre du Conseil économique, social et environnemental en remplacement de M. Jean-Baptiste Prévost, démissionnaire. Le groupe a élu M. Djebara pour assumer la fonction de Président de groupe.

*(Applaudissements)*

Pour le groupe de l'agriculture, par lettre du Premier ministre en date du 29 août 2013, M. Claude Cochonneau est désigné en qualité de membre du Conseil économique, social et environnemental en remplacement de M. Rémi Bailhache, démissionnaire.

*(Applaudissements)*

Mme Cailletaud, M. Djebarra, M. Cochonneau, bienvenue au sein de notre assemblée.

*(Applaudissements)*

### *Affectations*

**M. le Président.** Sur proposition du groupe de la CFDT, Mme Monique Boutrand siègera à la section de l'aménagement durable des territoires tout en continuant à siéger à la section des activités économiques.

### *Permutations*

**M. le Président.** Pour le groupe des entreprises, Mme Eveline Duhamel quitte la section de l'environnement et continuera de siéger à la section de l'aménagement durable des territoires.

Madame Marie-Christine Coisne-Roquette siègera à la section de l'environnement, en remplacement de Mme Eveline Duhamel.

### *Rattachement administratif*

**M. le Président.** Au cours de la réunion de ce jour, le Bureau a pris acte de la démission, à la date du 5 septembre, de M. Patrick Bernasconi nommé au titre des personnalités qualifiées et, au vu de l'acceptation de sa présidente, de son rattachement au groupe des entreprises. Cependant, il a été souligné le flou juridique sur la composition des groupes ; une réflexion sera menée à ce propos.

### *Évènements et manifestations*

**M. le Président.-** Je vous informe de l'organisation d'un séminaire qui aura lieu le 25 septembre prochain, en présence de M. Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective, avec la participation des membres du Bureau, des présidents de groupe et des présidents de section, pour permettre un débat de la société civile, qui pourra d'ailleurs rebondir sur notre assemblée, sur les questions que M. Pisani-Ferry pose et a posées au gouvernement sur les choix qui vont déterminer notre devenir, entre la production, l'industrie, les services, le modèle social.

Le fait que notre Conseil soit associé à cette réflexion et favorise l'appropriation citoyenne est extrêmement important.

### *Conférence environnementale*

**M. le Président.** Les 20 et le 21 septembre, nous accueillerons la Conférence environnementale. Pour la première fois, le Conseil a été invité à désigner un membre par table ronde. Cette reconnaissance bienvenue résulte du fait que les thèmes retenus pour les tables rondes correspondent à ceux faisant



l'objet d'avis rendus ou en cours de préparation, ce qui démontre notre capacité à être au cœur des débats environnementaux.

J'ai soumis à la consultation des membres du Bureau et des présidents de groupe les critères permettant de choisir les personnes qui nous représentent, en demandant de donner la priorité à celles et ceux qui étaient rapporteurs des avis.

C'est la raison pour laquelle participeront à la Conférence environnementale :

- M. Antoine Dulin, co-rapporteur de l'avis sur *L'éducation à l'environnement*, pour la table ronde consacrée à l'éducation et à l'environnement, sachant que M. Allain Bougrain Dubourg sera présent au titre de la LPO ;
- Catherine Chabaud, rapporteure de l'avis sur *Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?* participera à la table ronde consacrée à la biodiversité marine, mer et océans ;
- M. Yves Legrain, rapporteur de l'avis sur *Les transitions vers une industrie économe en matières premières* participera à la table ronde consacrée à l'économie circulaire.
- Mme Florence Denier-Pasquier, rapporteure de l'avis sur *La gestion et l'usage de l'eau en agriculture* participera à la table ronde consacrée à la politique de l'eau.
- Mme Françoise Geng participera à la table ronde « emploi et transition écologique », de même que Mme Catherine Tissot-Colle - rapporteure de l'avis sur *La transition énergétique* - à titre d'expert.

#### *Financement des saisines*

**M. le Président.** En ce qui concerne les travaux en cours et conformément à la décision prise que le Bureau soit sollicité pour des mesures dérogatoires sur le financement des saisines, le Bureau a accepté de répondre favorablement à la demande du président de la section de l'aménagement durable des territoires pour prendre en charge un déplacement du président de la section, du rapporteur et de l'administrateur, en Martinique et en Guadeloupe, dans le cadre de la préparation du rapport et du projet d'avis sur *les zones franches urbaines*.

Il s'agit d'une dérogation parfaitement justifiée compte tenu de la gravité de la situation dans les départements et territoires d'Outre-mer. Compte tenu des enjeux d'emploi et de développement économique, le Bureau a exprimé le souhait de voir la section se rendre non seulement dans des départements d'Outre-mer, mais également en Seine-Saint-Denis, comme c'était prévu, et choisisse une autre zone franche dans les territoires métropolitains.

Le bureau a également entendu Mme la présidente de la section de l'environnement et donné son accord à une expérimentation, qui sera suivie d'une évaluation, sur de nouvelles modalités. Avec l'accord des personnalités reçues, les auditions pourront faire l'objet d'un enregistrement vidéo, hors

débats, bien évidemment, et en préservant la confidentialité des échanges. L'expérimentation portera également sur le recueil en ligne d'initiatives ou d'expériences valorisant ou assurant la promotion de l'éducation à l'environnement, grâce à un site qui sera mis à disposition et géré par la direction de la communication. Sur le choix, la pertinence ou non des contributions, il conviendra que nous regardions avec la section de l'environnement les moyens d'apporter une expertise pour la validation des différentes contributions.

Le Bureau a insisté sur le caractère expérimental et novateur de cette initiative. Nous remercions la section de l'environnement et sa présidente d'ouvrir ces différentes pistes dont le but est surtout de mieux associer nos concitoyens aux débats actuels.

### *Composition de la commission temporaire*

**M. le Président.** Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir approuver le remplacement de M. Jean-Michel Lemétayer par M. Guy Vasseur en qualité de membre de la commission permanente sur le rapport annuel sur l'état de la France.

### **ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT ET D'UN MEMBRE DU BUREAU**

**M. le Président.** Mes Chers collègues, nous devons procéder à l'élection de membres de notre Bureau : un Vice-président et un membre.

M. Bastian, Président du groupe de l'agriculture, propose la candidature de M. Guy Vasseur en qualité de vice-président du CESE.

M. Djebara, Président du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse propose la candidature de M. Antoine Dulin en qualité de membre du Bureau.

Y a-t-il d'autres candidats ? Tel n'étant pas le cas, nous allons procéder au vote.

Vous trouverez sur vos pupitres deux enveloppes contenant un bulletin pré-imprimé avec la mention du candidat et un bulletin vierge, une enveloppe pour l'élection du vice-président et une autre pour l'élection du membre du Bureau.

À l'appel de votre nom, je vous demande de bien vouloir venir déposer dans les urnes correspondantes qui se trouvent à la tribune, les deux enveloppes dans lesquelles vous aurez inséré vos bulletins de vote.

Je vous rappelle que ces votes ont lieu au scrutin secret et par appel nominal à la tribune. Ce scrutin est organisé et contrôlé par les plus jeunes de nos collègues : merci à Claire Guichet, Mélanie Gratacos, Céline Mesquida, et Azwaw Djebara de bien vouloir prendre leur place.

Je demande à M. Djebara de procéder à l'appel nominal par ordre alphabétique.

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal à la tribune)*

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, les résultats des votes sont les suivants.

#### ***Élection au poste de vice-président***

- nombre de votants : 163
- bulletins nuls : 5
- suffrages exprimés : 158
- majorité absolue : 79
- bulletins blancs : 16

**M. le Président.** M. Vasseur ayant obtenu 142 voix, il est élu dès le premier tour au poste de vice-président du Conseil économique, social et environnemental.

#### ***Élection au poste de membre***

- nombre de votants : 162
- bulletins nuls : 5
- suffrages exprimés : 157
- majorité absolue : 79
- bulletins blancs : 45

**M. le Président.** M. Dulin ayant obtenu 112 voix, il est élu membre du Bureau du Conseil économique, social et environnemental.

Mes chers collègues, toutes nos félicitations à vous deux.

*(Applaudissements)*

## FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

**M. le Président.** Mes chers collègues, nous allons, aujourd'hui, examiner le projet d'avis intitulé *Financer la transition écologique et énergétique*, présenté par Gaël Virlovet, au nom de la section de l'économie et des finances, présidée par Hugues Martin.

Je salue au banc du gouvernement la présence des personnalités suivantes :

- M. Bertrand Pancher, député, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire ; M. Pancher est très investi sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui ;
- Mme Eva Sas, vice-présidente de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale ;
- M. Alexis Frémeaux, conseiller spécial, représente M. Pascal Canfin, ministre chargé du développement ;
- M. Pierre-Alain Muet, vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée Nationale, est représenté par Mme Sophie Waldteufel, son assistante parlementaire ;
- M. Jean-Paul Chanteguet, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale. Monsieur le Président, votre présence traduit non seulement l'intérêt que vous portez au sujet, mais aussi votre volonté d'associer la société civile aux décisions politiques, lourdes et difficiles, qui ne pourront être stabilisées que si les citoyens s'approprient l'importance des enjeux. Nous sommes dans un moment où nos démocraties peuvent connaître un suicide presque démocratique si nous ne trouvons pas une prospérité et une espérance nouvelles ;
- M. Arnaud Leroy, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale.

Avant d'entendre notre rapporteur, Gaël Virlovet, nous avons le privilège de bénéficier du témoignage de M. Alain Juppé et de M. Michel Rocard, co-présidents de la commission des investissements d'avenir.

Je salue la présence de Michel Rocard qui nous fait l'honneur de participer à nos débats.

Alain Juppé ne pouvait, malheureusement, être présent mais il a tenu à apporter son témoignage au travers d'une vidéo dont je vous propose de prendre connaissance.

*(Projection de l'interview enregistrée de M. Alain Juppé, dont l'in-extenso figure ci-après.)*

## **INTERVIEW DE M. ALAIN JUPPÉ, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

**M. Juppé.-** Sans croissance, il n'y aura pas de création durable d'emplois.

Comme nous l'avons écrit dès le début avec Michel Rocard, la croissance devra suivre des chemins différents. Il nous faut inventer une nouvelle croissance, plus sobre et économe des ressources rares, en particulier l'énergie et l'eau, plus respectueuse de la biodiversité qui nous entoure, fondée non plus sur le gaspillage systématique, comme aujourd'hui, mais sur un recyclage véritablement organisé.

Cela ne se fera pas tout seul. Pour y parvenir, il faut retrouver confiance dans le progrès. Confiance dans le progrès scientifique, dans le progrès technique, dans la recherche et l'innovation. C'est très exactement ce qui a inspiré le Président Sarkozy lorsqu'il a demandé à Michel Rocard et à moi-même de co-présider cette commission appelée d'abord la commission du grand emprunt, puis celle des investissements d'avenir. Il nous est apparu légitime d'emprunter pour préparer l'avenir. Autant il est contestable d'accumuler des dettes pour payer les dépenses courantes, autant il est nécessaire d'anticiper.

Ce programme avait pour objectif d'accompagner, de favoriser, d'accélérer la transition vers une société de la connaissance et l'économie verte. Sur les 35 milliards du programme, 5,5 milliards ont été directement ciblés sur des opérations de développement durable, la recherche sur les énergies nouvelles, avec notamment les instituts d'excellence à énergie décarbonée, mais aussi les véhicules du futur ou encore la rénovation thermique des bâtiments.

Tout cela s'est mis en place très rapidement. On pourrait citer de nombreux exemples concrets. Nous avons été heureux d'apprendre, il y a quelques semaines, que le Premier Ministre avait décidé de rajouter 9 milliards. C'est moins que l'ambition initiale ; cela conforte néanmoins le programme des investissements d'avenir et surtout sa philosophie. Il ne s'agit pas de se substituer à des crédits budgétaires. Il faut une expertise internationale pour s'assurer que nos projets soient véritablement en innovation de rupture. Il faut également un retour sur investissement pour la collectivité, enfin, un véritable partenariat entre les fonds publics et les fonds privés.

J'ai pris connaissance des travaux du Conseil économique, social et environnemental sur ce sujet. Les orientations tracées me paraissent très convergentes avec ce que nous avons essayé de faire. Tout d'abord, l'idée de mobiliser des crédits européens est bonne. Il va de soi que ces questions environnementales dépassent largement nos frontières ; la Banque européenne d'investissement peut et doit jouer un rôle dans ce domaine. Ensuite, le débat sur la fiscalité verte ou la fiscalité environnementale est difficile car il suppose de concilier des intérêts parfois contradictoires. Il faut veiller à ne pas pénaliser les familles modestes, ne pas détériorer la compétitivité de nos entreprises. Nous avons connu quelques déboires par le passé. Michel Rocard y a beaucoup réfléchi. Cependant, il faut aller de l'avant pour verdir notre fiscalité. C'est particulièrement délicat, à un moment où les Français sont sceptiques quand on

leur dit que cette fiscalité se substituera à des impôts existants. Il faudra faire un gros effort de pédagogie dans ce domaine. Enfin, l'idée de favoriser le crédit aux entreprises afin qu'elles puissent investir dans des programmes de développement durable est également une très bonne idée. On la trouve concrétisée dans notre programme avec les crédits qui avaient été mis en place, notamment par OSEO et aujourd'hui la Banque publique d'investissement.

Voilà un combat à mener.

L'urgence environnementale est moins prégnante aujourd'hui. Elle est un peu moins à la mode, un peu moins en première ligne des préoccupations politiques et de celles de l'opinion publique. Hélas, les questions demeurent. Le réchauffement climatique est toujours à l'œuvre. Il nous faut donner un nouvel élan à ses politiques. Je suis sûr que l'avis du Conseil économique, social et environnemental y contribuera puissamment.

*(Applaudissements)*

### **INTERVENTION DE M. MICHEL ROCARD, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

**M. le Président.** La parole est à M. Michel Rocard.

Monsieur le Premier Ministre, je vous cède la parole.

**M. Rocard.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, certains d'entre vous doivent savoir que c'est un bonheur pour moi de me trouver devant cette assemblée, dont je n'ai jamais été membre mais avec laquelle j'ai souvent travaillé, que j'ai beaucoup aidée et beaucoup aimée. Je vous remercie pour votre invitation.

Mes deux premiers mots seront bravo et pardon.

Bravo car vous êtes en train d'accoucher d'un monument. Il est énorme, très complet. Le labeur et l'audace, pas tout à fait partout, sont gigantesques.

Le champ couvert est rarement aussi exhaustif. J'en ai été admiratif.

Pardon, pour deux impolites. La première, est qu'à l'impossible nul n'est tenu et je dois prendre un train tout à l'heure, à 16 h 50. Par conséquent, je dois vous quitter à 16 heures. Cela m'enlève la possibilité d'écouter vos remarques et de répondre à vos questions. Je vous demande pardon de cette discourtoisie.

La deuxième est que, malgré mon âge grandissant, je n'arrive pas à être oisif et je suis toujours très occupé. Ce monument aurait appelé 20 ou 30 heures de lecture attentive et un gros travail de documentation. Je n'ai pas eu ce temps ni celui de mettre en ordre dans un discours présentable et bien structuré mes quelques remarques. Vous aurez donc des annotations page à page et des remarques disparates dans un ordre sans logique, autre que celle de votre serviteur, et dans un ordre sans aucun rapport avec leur importance respective.

J'ai beaucoup aimé le sujet. Je suis trop respectueux de votre effort et enthousiaste de cette cause difficile. Je vais donc me livrer à cet exercice avec ces limitations dues au manque de temps.

Concernant la situation et les difficultés ou les ampleurs de l'évaluation de la transition écologique, vous ne levez pas totalement l'incertitude de l'évaluation des coûts. Elle mériterait une discussion plus nourrie, notamment dans la présentation des fourchettes et de la difficulté méthodologique de cette évaluation.

Ensuite, vous arrivez à des exemples de ce qu'il faudrait faire. Vous évoquez la rénovation du parc immobilier, enjeu central. Comment ne pas citer qu'aux Pays-Bas, le fonds spécial de soutien des retraites place son épargne dans la rénovation du logement ? En France, Lionel Jospin a créé un fonds de 34 milliards en Bourse - en obligations - qui ne servent à rien. Il ne s'agit que d'une suggestion !

Vous citez également la politique de l'eau, partie inventaire. J'insiste sur le fait que la politique de l'eau est menacée en France. La dernière loi qui la concerne date d'il y a sept ou huit ans et - par une soi-disant prudence constitutionnelle, erronée - remet l'évaluation des fourchettes de la fameuse redevance entre les mains du Parlement. C'est éloigner la redevance de sa nature : l'évaluation d'un coût de pollution. C'est rapprocher le concept de redevance de celui d'impôt, de s'en remettre à « l'arbitraire », et de le détacher du traitement des pollutions.

Ce rapport doit affirmer l'importance du principe pollueur/payeur qui s'applique à l'eau et l'importance qu'il y a à ce que les redevances, en l'espèce, pollueur/payeur, ne soient pas traitées comme des impôts ; leur appréciation et leur fixation doivent être purement techniques, dans des conditions respectées et détachées des mécanismes centraux d'une administration dont les tiroirs sont toujours vides. C'est essentiel et le danger est tel aujourd'hui que j'aurais souhaité qu'il fut mentionné.

Il existe même une revendication d'étatisation de la politique de l'eau à l'Assemblée nationale. La France a été la première au monde à isoler le bassin versant comme l'unité géographique pertinente pour le traitement des problèmes de l'eau. Ne touchez pas à cela. Nous avons une politique de l'eau efficace mais fragile et jamais respectée. Notre administration jacobine ne l'a jamais acceptée. Si la redevance est un impôt, alors l'idée qu'un conglomérat de fonctionnaires locaux et centraux, d'élus locaux, d'industriels pollueurs, de pêcheurs à la ligne et de personnes qualifiées votent une redevance - qui est en fait une taxe et qui pourrait être un impôt - est d'un constitutionnalisme fragile.

Nous avons assisté à trois ou quatre tentatives pour démolir ce principe. J'ai aimé lire que vous défendiez ce principe. J'aurais aimé que vous soyez plus précis dans l'identification des dangers et dans le combat contre cette propension toujours jacobine.

En page 18 du projet d'avis, vous mentionnez le bonus/malus relatif à l'automobile. Il est défendu mais pas très nettement. Le bonus/malus est un instrument public facile à légitimer (le malus doit être puni !), populaire (on y

gagne !), mais qui n'a de réelle existence que s'il est totalement respecté dans son principe et clairement évalué (mandats, méthodes...). Ce bonus/malus est aussi menacé. Il existe des effets parasites. Dans l'automobile, cela pousse à l'importation... Cet aspect du problème doit être traité par le perfectionnement de nos propres productions.

L'État manque tellement d'outils admissibles respectés... La redevance en est un. Qu'il soit reconnu comme tel, que l'on habitue le public, nos concitoyens à accepter que l'État dirige et mette en œuvre des outils autres que la loi et l'impôt pour ses propres caisses ; le bonus/malus fait partie de ces instruments. Il méritait une défense moins prudente.

Dans le chapitre relatif au financement des politiques environnementales, avec des ressources dédiées, les transports sont mentionnés. J'ai été surpris que la voie d'eau ne soit pas indiquée. Or, la France fut une grande constructrice de canaux. D'abord sous Louis XIV et Colbert, puis sous Napoléon, puis durant la 3<sup>ème</sup> République. Et on s'arrête en 1907 et on s'endort : plus rien. Une écluse remplacée tous les quinze ans. Puis, le Dunkerque/Valenciennes.

La voie d'eau en France, c'est cinq impasses qui ne communiquent pas entre elles : Dunkerque/Valenciennes, la Seine, le Rhône, le Rhin et la Loire.

Il y a quelques temps, la conclusion d'un accord entre le maire de Conflans St Honorine et des professionnels a conduit à l'invention, à la définition, du concept du canal Rhin/Rhône.

Et les « victoires » se suivent. Quand mon ami Charles Fiterman crée le concept de schéma directeur des transports (rail, route, air) il faut que j'intervienne pour arracher que l'on y ajoute la voie d'eau. Sa première réponse fut : *«Tu y crois encore ? Cela sert encore à quelque chose ?»* Mais finalement, la voie d'eau est ajoutée. Elle est toujours là. Heureusement, car il y a toujours des canaux à entretenir. La voie d'eau devrait faire l'objet d'un chapitre, c'est inévitable, par logique, pas par conviction.

Donc, On travaille sur la voie d'eau. Le ministère de l'équipement a été le premier à se réveiller. On va donner la priorité à « Seine Nord », proche de Paris... Il y aura de l'activité, un gros trafic, par rapport à ce rêve de « Rhin-Rhône » qui - en l'état d'une batellerie française qui ne fait plus que des petits bateaux et qui, de plus, ne naviguent jamais la nuit - serait une voie ouverte navigable aux flottes suisse, luxembourgeoise, allemande, belge et néerlandaise sans qu'une flotte française quelconque soit capable de l'utiliser. Rien ne se passe.

Je deviens alors Premier ministre, pousse un coup de gueule, appelle mon ministre des finances et du budget, Pierre Bérégovoy, pour lui dire : *«Il faut faire Seine nord»*. Sa réponse immédiate est : *«Tu n'y penses pas, Michel, nous sommes déjà en déficit, c'est purement et simplement impossible»*.

Alors je lui ai proposé que l'on crée une agence financée par les utilisateurs pour faire cela. *«Tu n'y penses pas non plus ?»* Démembrement budgétaire... une redevance qui sera dans la limite des prix et qui aura forcément vocation à monter. Encore un type de grand chantier que le ministère des finances ne contrôlera pas...



Ma réponse est alors : *«Très bien, je financerais Seine Nord sur le budget»*. La terreur fut telle que j'ai arraché la création de Voies navigables de France à qui, depuis - admirable direction - nous devons un début de réveil de la voie d'eau.

Oublier Seine Nord, c'est faire attenter à toute une profession, c'est dire que, décidément, il n'y a pas d'avenir pour la voie d'eau, qu'on n'y croit pas. C'est oublier l'aventure principale de la transition écologique côté transports ; c'est oublier qu'on pourrait remplacer par 5 ou 6 convois marchands une vingtaine de milliers de camions produisant du CO<sup>2</sup> entre Paris et le Nord.

Je m'arrête, car c'est une de mes passions, mais j'ai peu de temps pour les raisons que je vous ai indiquées. Mais, pitié Monsieur le rapporteur ! La voie d'eau mérite au moins qu'on y pense, qu'on regarde !

Et comme la voie d'eau a disparu de la bienséance et des connaissances, à la sortie de l'École des mines ou des Ponts, aucun ingénieur ne veut s'occuper de la voie d'eau, archaïsme du passé ; l'avenir est ailleurs.

Ni les administrateurs ni les politiques n'y pensent, c'est tout bonnement des esprits. Qui vous parle de la voie d'eau prend tout le monde à rebrousse-poil et se pose la question de savoir s'il n'est pas un peu farfelu.

Nous arrivons ensuite à l'effet de serre. Vous évoquez -page 20 du projet d'avis - les fameux quotas d'émission proposés par Kyoto, lancés exclusivement en Europe à l'initiative de la Commission européenne et qui sont en fonctionnement. Cela marche très mal.

La loi complémentaire - avec proposition, pour la partie non couverte par les quotas, d'une taxe carbone - fut recalée par le Conseil constitutionnel pour des raisons justes.

Les auteurs de la loi n'avaient pas lu le rapport de la Conférence des experts que j'avais pourtant eu l'honneur de présider. Dans ce rapport, page 28, il est rappelé que le danger de voir ce texte recalé par le Conseil constitutionnel était grand.

Ceci, Monsieur le rapporteur, nous amène à penser - car nous avons une superbe administration française, en général très compétente dans ce qu'elle sait faire et a l'habitude de faire - que l'administration française ne dispose pas suffisamment de compétences spécialisées ; notamment pour toute cette affaire de dégâts écologiques, de mesures de ce qui est qualitatif, etc. La loi fut mal écrite, sans penser à la suite.

Quant aux quotas, au moment de cette Conférence des experts, nous n'avons pas pu obtenir de notre administration un bilan car nul ne savait encore les évaluer.

Je n'enguirlande personne, je demande qu'on n'oublie pas de la compléter - 2-3 personnes, ce n'est pas budgétairement effrayant - par ces spécialistes qui lui manquent et qui pourraient la faire progresser là-dessus.

Car, Monsieur le rapporteur, c'est d'ailleurs un peu dans votre rapport, je suis un combattant sur ce sujet, vaincu depuis trop longtemps pour être patient ou avoir une patience de parlementaire. Je fus gouvernant, aussi puis-je dire avec force que j'en ai marre de l'échec.

Vous pouviez dire avec plus d'énergie que nous ne pouvons pas rester sans initiatives ni réponses sur les problèmes de l'effet de serre, qu'il s'agisse de réformer les quotas, de les répandre dans le monde entier, de convaincre les autres... avec peut-être encore un peu plus d'énergie que vous n'en mettez là, et puis il faut entrer dans la technique.

Pourquoi cette loi a-t-elle été recalée ? Pour inégalité devant l'impôt ! Une exigence de subtilité fiscale rare, mais nécessaire ! Au demeurant, la Suède l'a fait, le Danemark l'a fait, l'Australie l'a fait.

Vous arrivez ensuite - pages 23 et 24 - à l'évocation des investissements d'avenir, dont mon éminent collègue et ami Alain Juppé vient de parler. Je suis toujours, comme lui, co-président du comité de suivi et, à ce titre, j'ai une supplique : *«ne l'appellez pas Grand Emprunt»*. Si cela ne figure pas dans ce texte-là, c'est dans votre conclusion.

35 Md€, c'était énorme pour le secteur ! Ce fut important et je suis heureux que vous le saluiez.

J'ai lu un peu vite, je vous le disais tout à l'heure, mais je ne suis pas sûr que vous ayez tenu compte de la deuxième tranche, puisque nous avons eu un changement de pouvoir et j'ai contribué à ce plaisir collectif, surtout pour de bonnes cause, de voir le nouveau pouvoir respecter la continuité avec l'ancien.

Premièrement, la transition énergétique et écologique trouve sa place, qui n'était pas, comme telle, sous le titre de la première tranche. Ceci pour 2,3 Md€.

Je n'ai plus le temps de commenter le tableau, mon accord est acquis, bien entendu.

Je regrette - page 28 du projet d'avis - que vous suggériez l'abandon des bonus/malus sur les achats publics. Mais là, je me répète : j'étais sur l'automobile, c'était le coup d'avant. Vous en ferez ce que vous voudrez, bien entendu.

Monsieur le rapporteur, page 28 de votre projet, sur les problèmes de rentabilité de l'éolien et du photovoltaïque - en particulier concernant les tarifs d'achat - le problème est tellement symbolique et important que l'on pourrait espérer de vous un diagnostic plus ferme et peut-être un peu plus véhément.

Pardonnez-moi, Monsieur le rapporteur, mais ni vous ni le Conseil économique, social et environnemental n'ont droit à la prudence. Je n'ai d'ailleurs sur tout cela, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental, qu'une seule supplique, au fond : tâchez de voter ce projet d'avis en oubliant la quotidienneté, fut-elle même fiscale.

Vous allez voter pour un avenir à long terme. Nous encaisserons ce qui va mal, y compris des bêtises ou des excès. Mais il faudra bien survivre.

Je poursuis.

Page 37, vous arrivez à un point décisif : les insuffisances du produit intérieur brut comme levier de notre activité. Je suggère un petit additif : l'une de ses grandes faiblesses est qu'il ne mesure que des flux, jamais des stocks, même pas des stocks évaluables, surtout pas des stocks de ressources naturelles et moins encore des stocks qualitatifs du type des pollutions de nos rivières, etc.

Cette critique me paraît encore plus décisive que les autres. J'assume complètement et je partage.

Page 38, nous arrivons à l'énergie. Je n'ai ici qu'un devoir et ne veux donner qu'un sens à mon propos : la loyauté. Vous serez peut-être en désaccord avec moi mais je ne suis pas un écologiste de la décroissance. Pour moi, la décroissance, c'est la guerre civile. Pour préserver de la croissance, il faut de l'énergie. La maturité industrielle du photovoltaïque, du solaire n'est pas encore suffisante. Nous aurons toujours besoin de nucléaire...je sais, en disant cela, ici, dois déplaire. Il y a sûrement des furieux mais si une assemblée de la République n'ose pas le dire, où va-t-on !

Je ne crois même plus possible le retour à cette croissance dans le sens ancien du terme, dans le sens mesurable. Il n'y a plus assez de pouvoir d'achat, en plus de l'état des rapports salaires/profits, dans le partage et avec notre masse de chômage. Je ne vois de croissance revenir qu'à l'occasion des productions nécessaires à notre préservation des activités écologiques : transformation du bâtiment, énergie verte, voitures électriques (il en faudra des millions), voies d'eau, etc. Il y en a pour des années avant que cela produise des emplois et entre-temps il nous faut de l'énergie.

Il faut dire que si par faiblesse, irréflexion, nous nous laissons nous aussi pousser par des gouvernements acculés à revenir au charbon, nous aurons trahi quelque chose. Il faut bien que ce soit dit quelque part. Cela fait une bagarre dans l'enceinte. Bonne chance, Mesdames, Messieurs ! Je n'aurais pas fait mon travail si je ne vous avais pas dit cela.

Page 39, vous évoquez le concept de dépenses publiques. Je suis inquiet d'avoir vu apparaître ce concept. Au début, on avait mis dedans la totalité de nos billets d'avions et de chemin de fer au prétexte que les compagnies étaient publiques et qu'étant publiques le client ne bénéficiait pas de la baisse de prix qu'une bonne concurrence aurait pu permettre. Cela me paraît scandaleux. Regardez ce concept, il est louche.

Un concept sérieux, respectable : celui de prélèvement obligatoire. Ils se mesurent, ils tiennent.

Je suggère qu'en matière de dépenses publiques on nous dise un peu de quel bois on se chauffe. L'essentiel des activités liées à la santé en France sont financées en dépenses publiques ; l'essentiel aux États-Unis - où l'on dépense beaucoup plus que chez nous - ne l'est pas puisque c'est privé, plus mauvais, moins bien traité et beaucoup plus cher.

Regardez les dépenses publiques en mettant du doute et de la demande d'examen sur ce concept.

Pouvoir d'achat et bien-être : champ immense d'investigation et de réflexion. Champ sur lequel ma pensée profonde est que le bien-être a besoin plus de temps libre que de la seule consommation du pouvoir d'achat. Il y a une corrélation entre la durée du travail (Laurence Parisot doit sourire, elle connaît cette vieille thèse de ma part, qu'elle n'aime qu'à moitié...) et le chômage. Vous ne pouvez pas dans ce rapport-là et sur ce sujet ne pas y revenir.

Ma seule proposition est qu'il faut que l'on cesse d'avoir peur du temps libre, donc peur de ne pas avoir assez d'argent pour consommer. La culture, le sport, le temps du soutien scolaire, tout ce que vous voudrez fait partie du bien-être plus que du bonheur. C'est cela qu'il faut demander en faisant pression.

Il faut mieux le dire. La différence entre le bonheur et le pouvoir d'achat n'est pas seulement esquissée ou décrite. Ce n'est pas une critique, vous l'avez bien compris Monsieur le rapporteur. Je ne veux pas en disant quelques méchancetés ici ou là vous affaiblir le moins du monde. Je suis dans cette affaire votre soutien.

Je vais m'arrêter là faute de temps. Il me faudrait une autre présentation devant vous pour revenir sur un dernier sujet que vous osez aborder : la création communautaire. Je veux faire une mise en garde : le système mondial est en pagaille, c'est le moins que l'on puisse dire.

Vous avez entendu parler du club de Rome. C'est une institution mystérieuse, composée de cerveaux bizarres puisqu'ils ne parlent que quand ils ont quelque chose à dire d'important et que cela leur arrive une fois tous les quarante ans. Le premier rapport était intitulé *Halte à la croissance*. C'était en 1972. Il y avait beaucoup d'approximations dedans, mais, quelle frappe et quel appel !

Le deuxième vient de sortir. Il n'en est fait aucune mention nulle part. Il est dangereux. Il est intitulé *Halte à la puissance des banques*. Aucun journal ne l'a repris, je ne pense pas qu'aucun actionnaire de journaux n'accepterait que l'on prenne des risques pareils.

La thèse est la suivante : si un système monétaire est totalement centralisé, s'il est tenu par une banque centrale dans des limites et sous le contrôle de l'État, et surtout en contrepartie d'une dette bancaire, il ne peut avec ses caractéristiques-là être structurellement équilibré.

Pendant 900 ans de royauté française, les Rois ont eu bien du mal à imposer une monnaie centrale par rapport aux autres monnaies créées par les seigneurs féodaux, quelques villes... Autant d'opérations locales qui couvraient davantage de risques, qui rémunéraient davantage l'activité...

Ce club propose de généraliser les monnaies complémentaires ; par exemple, les milliers de milliards de kilomètres aériens retenus par abonnement auprès de nos lignes, c'est une monnaie, sectorielle peut-être mais c'est une monnaie.

Nous rêvons tous du compte CO<sub>2</sub>. Dans moins de 2 mois s'ouvrira à Brest une expérience pilote, patronnée de loin par un gouvernement qui se demande si c'est « du lard ou du cochon » et si ce n'est pas un peu dangereux. Des

ingénieurs de province (pas des grandes écoles, pas des milieux parisiens) ont inventé le logiciel capable de gérer 70 ou 80 millions de comptes CO<sub>2</sub> (tous ceux des personnes privées plus ceux des entreprises, mêmes petites). On pourrait ainsi comptabiliser nos gains de CO<sub>2</sub>, échanger la chaudière, acheter un vélo ou même passer à la voiture électrique en peu de temps.

Je suis à votre disposition pour vous en dire un peu plus, pour aller regarder cela de plus près. Ce n'est pas la « monnaie CO<sub>2</sub> », mais il s'agit d'une monnaie bien sûr. Dans la thèse des auteurs de ce rapport elle contribue à équilibrer un système monétaire déséquilibré par structure dès qu'il est central et fondé sur de la dette bancaire.

Regardez dans tout cela. Inventerez-vous jusqu'au compte CO<sub>2</sub> ?

Il va de soi que tout cela, et dans l'esprit de votre projet, n'est en rien un affaiblissement, une demande de complément et d'investigation. Sur le fond, le plus vital est le fait que le monde est menacé par la finance.

Si, en France, une assemblée peut se saisir de cette théorie nouvelle, inconnue, c'est bien le Conseil économique, social et environnemental. 430 exemplaires vendus à ma connaissance ! Toute la presse a refusé que l'on y touche ! Vous rendez vous compte de l'importance du sacro-saint pouvoir financier ? C'est un inspecteur des finances qui vous parle. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci M. Rocard, merci, Cher Michel. Merci pour les pistes que vous nous invitez à aborder, notamment sur la création monétaire. Je crois que c'est l'un des sujets sur lesquels nous aurons probablement à débattre.

Monsieur le président Martin voulait intervenir.

**M. Martin,** Président de la section de l'économie et des finances. Monsieur le Président, Monsieur le Premier ministre, Cher Gaël, Mesdames Messieurs, par ma présence aujourd'hui, j'ai tenu à apporter mon soutien sans réserve à Gaël Virlovet, notre rapporteur, qui a traité du financement de la transition écologique.

La section a unanimement désigné Gaël comme rapporteur. Le sujet lui tient particulièrement à cœur et il a eu le souci de nous faire partager le sentiment de la nécessité d'agir, sans catastrophisme, mais en faisant prendre conscience que les ressources sont désormais en voie d'extinction rapide et que l'anticipation est la meilleure réponse aux défis environnementaux.

Les temps n'y sont pas propices en raison des difficultés économiques et des restrictions budgétaires ; raison de plus pour accepter de s'atteler à la tâche. Les comportements tant individuels que collectifs doivent changer, la planète brûle.

Gaël Virlovet a beaucoup travaillé et beaucoup écouté : les remarques de ses collègues ; 7 auditions incluant 2 débats avec trois ou quatre interlocuteurs ; une trentaine d'entretiens privés. Les débats en section ont été intenses, mais toujours fructueux, sur un thème difficile et finalement assez peu exploré sous l'angle du financement. Il en résulte un avis documenté, nuancé, qui avance

5 séries de propositions déclinées ensuite. La Conférence environnementale qui se tiendra ici dans quelques jours pourra s'en saisir ; restera ensuite la volonté politique.

Je remercie mes collègues pour la richesse des débats et l'appui apporté par chacun à la réalisation de cette œuvre collective. Gaël, qui s'est beaucoup investi dans ce travail, mérite toutes nos félicitations et tous nos remerciements et, surtout, un vote qui prenne en compte le fond du projet d'avis et ses recommandations, et non d'autres considérations.

Merci également à notre administratrice et à son adjointe, qui ont à nouveau fait merveille. Cet avis, je n'en doute pas, honorera notre assemblée, Michel Rocard et Alain Juppé ne s'y sont pas trompés. Oui, il y a une volonté, un chemin, la voie est tracée ; puisse la volonté suivre.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur le Président.

### PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

**M. le Président.** La parole est à Gaël Virlovet, rapporteur.

**M. Virlovet,** rapporteur. Merci, Monsieur le Président.

Avant de commencer, j'aimerais partager avec vous mon émotion de ce matin, en découvrant une dépêche de presse, dans laquelle je n'ai pas retrouvé l'esprit de ce projet d'avis, qui, au demeurant, n'est qu'un projet. La communication, faire le *buzz*, c'est important, mais en même temps, lorsque l'on voit des dépêches de presse qui ne sont pas fidèles à un projet d'avis, qui vont tirer ici ou là, ce qui va créer des tensions, sans prendre en compte toutes les nuances, tout le contexte et l'ensemble des préconisations du projet d'avis, on ne peut être que déçu ; ce matin, je l'ai été.

J'en ai fait part à la conférence de presse de ce midi et ai appris que, dans l'après-midi, la même agence de presse enverra un rectificatif au sujet de ce communiqué de presse. J'en suis heureux. En effet, la réalité est beaucoup plus complexe que ce qui ressort dans ce communiqué.

Je vais à présent vous présenter notre projet d'avis.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le Président de la commission du développement durable, Monsieur le conseiller spécial, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers amis, vous avez pris connaissance de ce projet d'avis au cours de la pause estivale. Vous êtes présents aujourd'hui, malgré certaines difficultés de déplacement, ce qui témoigne de votre implication vis-à-vis de notre institution, mais aussi, j'en suis sûr, de votre intérêt pour ce projet d'avis.

Ce projet d'avis, nous l'avons discuté, fait mûrir, porté au sein de la section de l'économie et des finances au cours du premier semestre de cette année, suite à l'auto-saisine décidée par le Bureau. Il a provoqué - et cela ne vous étonne pas - des débats vibrants, des prises de position affirmées, de multiples amendements.

Mais c'est la recherche commune et constructive d'un consensus haut qui a toujours primé pour chacun d'entre nous. Je tiens à rendre hommage à ce travail collectif qui nous a réunis et à l'ensemble des conseillers de la section qui y ont participé avec ténacité, endurance et sincérité. Je tiens également à remercier chaleureusement notre président, Hugues Martin, pour son soutien sans faille, sa confiance et sa patience.

Mes remerciements vont aussi à l'ensemble de la section de l'environnement et à sa Présidente, qui a eu l'amitié de participer à l'élaboration de ce texte et, notamment, à la définition de la transition écologique. Merci à l'équipe administrative qui s'est impliquée au quotidien dans la préparation de ce projet d'avis avec talent et savoir-faire : Monique Alleron, Yolande Bernard, nos deux administratrices, sans oublier Julie Cunat, notre attachée de groupe.

Merci aux auditionnés dont certains nous font l'amitié d'être présents aujourd'hui. Votre expertise et vos compétences ont permis d'éclairer ce projet d'avis. Merci, enfin, aux proches, aux amis, à la famille, pour beaucoup associatifs, qui ont suivi avec curiosité et bienveillance, parfois avec un regard aiguisé, la progression de ce projet d'avis ; vous êtes également là aujourd'hui.

La transition écologique répond à des enjeux environnementaux de premier plan. Quels sont-ils ? D'abord, le changement climatique. Il est minuit moins cinq pour réagir, nous disent les spécialistes. Avec une hausse d'environ 2 degrés, les conséquences envisagées sont dramatiques pour l'homme, mais aussi pour la nature. Un quart des espèces risque de disparaître alors que la biodiversité est déjà bien mal en point, à la fois pour les espèces et plus largement et de manière moins visible, insidieuse, pour les écosystèmes dont nous sommes fortement dépendants. Quant aux ressources énergétiques et aux matières premières, leur raréfaction, la montée de leurs coûts sont susceptibles d'avoir des répercussions sociétales de premier ordre dans les décennies à venir.

Ces prévisions sont sombres. Il pourrait être tentant de regarder ailleurs ; c'est d'ailleurs ce que certains font, et continueront à faire. Mais il y a une autre attitude possible. Celle de faire face, d'anticiper, de faire évoluer notre pays, nos modes de vie, de consommation et de production.

La France s'est engagée dans la transition écologique. Elle a inscrit la charte de l'environnement dans sa constitution, elle a inventé et mené le Grenelle de l'environnement. Elle a initié, depuis septembre 2012, la Conférence nationale pour la transition écologique. Avec quelques autres pays, surtout européens, la France ouvre le chemin de la transition écologique. Et c'est l'ensemble du pays qui avance, du Nord Pas de Calais qui réfléchit à la troisième révolution industrielle, jusqu'à Bordeaux, qui passe son budget au crible du développement durable. Du Pays du Mené, en Bretagne, où prospèrent les énergies renouvelables, jusqu'à Mouans-Sartoux, dans les Alpes-Maritimes, où les enfants, dans les cantines municipales, mangent bio et local tous les jours de la semaine.

Ce qui est vrai pour la métropole l'est aussi pour l'Outre-mer. Je pense, par exemple, au rôle pionnier que joue la Réunion dans le développement des énergies renouvelables.

Cette transition écologique, nous en percevons les prémisses, les premiers changements, mais pour faire face aux défis de ce siècle, elle doit atteindre une autre ampleur. Notre assemblée a tracé ce chemin à de multiples reprises, qu'il s'agisse de transport, d'agriculture, d'énergie ... Cette transition écologique et énergétique, elle ne se fera pas seule. Elle demande un effort conséquent de financement dans une période déjà très contrainte. Qu'avons-nous à offrir ? Du labeur, et de la sueur. « *Financer la transition écologique et énergétique* » : c'est définir le niveau d'effort à accomplir, et la manière de le porter, ensemble.

Quel est le niveau d'effort ? Les estimations sont approximatives, cela a été remarqué avec pertinence par Michel Rocard, mais elles concordent toutes autour de quelques % du PIB annuel. C'est à la fois peu et beaucoup. Cette dépense correspond à 3 types d'investissement :

- la mobilisation des acteurs à travers la sensibilisation, la formation, l'animation des territoires ;
- la recherche, le développement et l'innovation ;
- la création d'infrastructures et surtout l'entretien la rénovation et l'amélioration de l'existant.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? D'un côté, les politiques environnementales ont su trouver historiquement les moyens : qu'il s'agisse de l'eau, des déchets et même de la gestion d'espaces naturels. Des flux financiers dédiés ont été mis en place. Cela remonte à plus de cinquante ans pour les agences de l'eau.

Les prélèvements sont assis, plus ou moins approximativement, sur le principe pollueur/payeur. L'argent est redistribué vers des actions favorables à l'environnement. Dans bien des cas, il est notable que, en parallèle à ces politiques sectorielles environnementales, d'autres politiques sectorielles à vocation économique ou sociale ont pu jouer un effet antagoniste.

Mais cette approche sectorisée historique se double d'une autre approche aujourd'hui, plus récente, qui permet de conjuguer les différents aspects du développement durable.

Ce que l'on voit émerger de manière encore timide mais bien réelle, c'est une prise en compte transversale de la transition écologique dans les choix d'investissements, publics comme privés, et dans les politiques publiques.

Nous nous sommes ainsi penchés sur les investissements d'avenir, vaste programme permis par le grand emprunt de 2008. Trente-cinq milliards y ont été consacrés, dont les trois-quarts avaient été engagés fin 2012. Sur ce montant, 20 à 25 % relèvent de la transition écologique.

De nombreux autres pays ont dessiné un programme de relance à la suite de la crise financière de 2008. La Corée du Sud a ainsi entièrement tourné son projet vers la croissance verte. La Chine et les États-Unis y ont consacré une partie importante des fonds engagés, mais proportionnellement moins que la France. D'autres pays ont opéré des plans de relance sans chercher à faire évoluer leur modèle de développement ni son impact environnemental.



En dehors de ces programmes de relance, plusieurs pays européens, notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark, ont initié au cours des dernières années d'importantes politiques de transition énergétique.

Les modalités de financement de ces politiques varient d'un pays à l'autre. Elles dépendent du mode de production et du contexte du modèle sociétal. En tenant compte de ces expériences étrangères, il y a donc un modèle spécifique à bâtir pour la France.

De nombreux acteurs travaillent déjà, en France, à la construction de ce nouveau modèle : économistes, financiers, entrepreneurs, élus, fonctionnaires, syndicalistes, militants associatifs. Nous en avons rencontré quelques-uns et tous étaient conscients de l'ampleur du défi, tous portaient des solutions concrètes en réponse à ce défi, tous tournaient résolument leur regard vers l'avenir malgré les difficultés de l'instant.

Le contexte est, en effet, particulièrement contraint. Au cours des cinquante dernières années, le taux de croissance du PIB a fléchi par étapes successives pour atteindre, en 2012, un niveau proche de zéro. Or, pour reprendre les termes d'Alain Juppé, que l'on n'a pas entendu d'ailleurs, « *nous sommes obnubilés par la croissance* ». Certains veulent la relancer à tout prix, tandis que d'autres estiment que son niveau actuel est le symptôme d'un modèle économique à bout de souffle, qu'il faut transformer.

Mais de quelle économie voulons-nous ?

Le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis sur le Grenelle, a appelé à l'émergence d'une économie moins carbonée, limitant le changement climatique et préservant la biodiversité. Nous avons donc poursuivi dans cette voie.

La dépense publique, voie de financement possible, est elle aussi sous contrainte forte, compte tenu de la situation budgétaire actuelle et des objectifs de réduction de la dette publique. L'augmentation de la part environnementale des prélèvements obligatoires, annoncée par le Président de la République, fait consensus. En revanche, les points de vue divergent sur la mise en œuvre. Le projet d'avis n'a pas résolu ces contradictions. Ce n'était pas sa vocation. Il s'est simplement borné à présenter chacune des positions.

L'épargne privée suscite bien des espoirs, pour ne pas dire des convoitises. Or, les Français sont attachés à la liquidité de leur épargne. En outre, elle ne peut être investie en faveur de la transition que si le ratio bénéfice/risque apparaît suffisamment favorable.

Pour autant, il est essentiel de pouvoir donner du sens aux placements financiers, au-delà de leur seule rentabilité financière, et d'influer ainsi sur l'économie réelle. L'économie réelle, c'est celle de nos territoires. Or, la mondialisation interroge en permanence leur compétitivité. La transition écologique interfère donc avec la compétitivité. Pour faire simple, l'effort réalisé aujourd'hui nous affaiblit potentiellement dans l'instant, mais il doit nous renforcer demain. Le financement de la transition doit prendre en compte cette réalité.

Pour inciter les investisseurs à relever les défis d'une compétitivité soutenable, il est essentiel de réduire les incertitudes économiques, réglementaires, technologiques. Il est donc essentiel d'offrir un cadre stable dans le temps et cohérent aux différents niveaux territoriaux.

La transition écologique demande un effort collectif. Celui-ci ne pourra se faire que s'il est accepté par les citoyens. Pour cela, les enjeux doivent être appropriés, l'effort être réparti de manière équitable. Les mesures financées doivent être efficaces, les flux financiers créés réellement réinvestis au service de la transition.

Plus encore, la transition doit offrir des perspectives d'emploi. Ce sera l'objet d'une des cinq tables rondes de la prochaine Conférence environnementale, la semaine prochaine, dans ces mêmes lieux. Formation, accompagnement et reconversion nécessitent des financements dédiés qu'il convient d'anticiper. Enfin, la transition écologique doit être synonyme de mieux-être et être accompagnée d'une réduction des inégalités.

La transition écologique est un grand chantier d'aujourd'hui. Elle concerne l'ensemble de la société de manière transversale. Elle doit avoir du sens pour chacun. Les efforts consentis pour la financer doivent aussi contribuer à l'emploi, au bien-être, à la prospérité économique. La transition écologique, c'est un cheminement dans la perspective du développement durable. Son financement va bien au-delà des seules politiques environnementales.

Notre première préconisation, c'est d'affirmer le cap politique commun. L'expérience du Grenelle de l'environnement nous montre que, quand le message est porté au plus haut niveau, les citoyens suivent, comprennent, agissent dans les territoires (*cf. diaporama publié en annexe*).

L'engagement du pays dans la transition écologique doit donc être porté au plus haut niveau, au plus haut niveau de l'État aujourd'hui et demain, avec force et constance. Il doit se traduire également par un cadre financier, construit et suivi dans le dialogue avec les représentants de la société civile organisée.

Notre deuxième préconisation, c'est d'affiner l'approche économique de la transition. Michel Rocard l'a relevé, il nous faut éclairer le chemin en cernant de manière plus précise les financements nécessaires et en construisant les scénarios macroéconomiques de la transition. Ces scénarios doivent être fiables, avec un bouclage suffisamment large. La transition écologique doit donner envie aux investisseurs.

Rendre la transition écologiquement attractive est notre troisième préconisation. Le signal-prix a suscité de très longs échanges au sein de la section.

Chacun s'accorde à dire son importance pour faire évoluer le modèle. Chacun, dans le même temps, met en garde sur son application qui ne peut qu'être progressive et tenir compte des enjeux économiques et sociaux. En particulier, l'impact sur l'emploi, la compétitivité, le pouvoir d'achat et la précarité doivent être anticipés. La fiscalité écologique peut alors être un outil adapté.

En corollaire, des aides doivent être apportées en faveur de la transition écologique en veillant à leur lisibilité et à leur cohérence. Mais, plus largement, il est essentiel de veiller à la cohérence écologique de l'ensemble des aides publiques.

L'attractivité économique dépend aussi de la facilité d'accès au crédit. Nous proposons ainsi plusieurs outils complémentaires pour développer les prêts bonifiés, pour permettre aux PME de disposer de crédits adaptés *via* la BPI, pour faciliter le refinancement à taux faible et apporter des garanties. Les garanties, c'est la pierre angulaire de l'investissement, par exemple en ce qui concerne la rénovation thermique des bâtiments.

En corollaire à l'attrait économique, nous invitons, dans notre quatrième proposition, à mieux prendre en compte la dimension environnementale dans les choix d'investissement.

Il faut d'abord une clef de lecture pour évaluer objectivement cette dimension environnementale. Les critères extra-financiers, s'ils sont déterminés de façon collégiale, objective, en lien avec notre territoire, peuvent être cette clef de lecture.

Il faut ensuite que l'information arrive jusqu'à l'investisseur. À titre d'exemple, nous appelons à plus de transparence pour l'intermédiation.

Il faut enfin que l'investisseur veuille prendre en compte cette dimension. En ce qui concerne l'investissement public, les objectifs et la gouvernance des outils d'investissement doivent s'ouvrir à la dimension environnementale. En ce qui concerne l'investissement privé, les outils de placement tournés vers la transition écologique peuvent être développés ou affinés, tel le livret de développement durable.

Enfin, notre cinquième proposition, regroupe trois dispositions opérationnelles en prise avec l'actualité. Elle se situe dans la perspective d'une relance vers une nouvelle prospérité.

La première de ces propositions, c'est une nouvelle phase des investissements d'avenir. Ils ont été très peu médiatisés comme un outil de relance verte. Ils ont pourtant joué ce rôle, au moins pour partie.

Nous recommandons de relancer une seconde phase des investissements d'un montant au moins égal à la première, et prenant en compte la transition écologique de manière transversale.

Ensuite, nous proposons de renforcer ce qui nous est apparu comme le système partenarial de financement de la protection environnementale. Il s'agit de renforcer le modèle des flux financiers au service d'objectifs environnementaux définis, indépendants ou relativement indépendants du budget de l'État. La gouvernance de ces flux doit permettre d'associer les acteurs représentatifs. En avançant ainsi, on donne une réalité économique au dialogue de type Grenelle.

Enfin, nous estimons qu'il est important de mobiliser la création monétaire, aux niveaux national et européen, en faveur des investissements à long-terme de la transition écologique.

La Banque européenne d'investissement au niveau européen, la Banque publique d'investissement au niveau français peuvent jouer un rôle majeur dans le financement des actions des collectivités publiques, ainsi que dans le financement des actions des entreprises. La Banque centrale peut contribuer au refinancement à un coût suffisamment bas.

Nous avons finalisé ce texte en section le 3 juillet dernier. Depuis, l'été est passé. Le 9 juillet dernier, le Premier Ministre a annoncé une nouvelle étape des investissements d'avenir dont les modalités restent à préciser. Le 23 juillet, le conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement a renforcé son soutien en faveur de l'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

C'est aujourd'hui la rentrée. Face aux incertitudes et dans un contexte contraint, il peut être tentant de raidir les positions et de montrer les muscles. Le choix du dialogue et de la construction commune est toujours le plus difficile. Y en a-t-il un autre pour bâtir l'avenir ?

Au CESE, nous sommes en prise avec l'actualité, mais avons la chance et le devoir de prendre de la distance et tracer ensemble les perspectives réalistes et permettre à la société d'avancer.

Financer la transition économique et énergétique, c'est répondre aux défis environnementaux, mais pas seulement. C'est donner une place pour la France dans la mondialisation. C'est construire un nouveau mode de progrès et agir pour une répartition juste des richesses.

Telle est notre responsabilité.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci Monsieur le rapporteur

## DISCUSSION GENERALE

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Allier, au nom du groupe des associations.

### *Associations - M. Allier*

**M. Allier.** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Chers collègues, le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources, l'érosion de la biodiversité sont autant de défis majeurs auxquels la transition écologique entend répondre. Pour autant, elle ne saurait être réduite à ces enjeux environnementaux car les causes et les conséquences de ces bouleversements planétaires renvoient à des questions d'ordre économique et social ; la compétitivité, l'emploi, le bien-être sont au cœur de l'évolution des activités humaines à fort impact environnemental.

Investir dans la transition écologique, c'est épargner à nos générations futures un coût de l'inaction estimé à plusieurs points de PIB. C'est aussi initier une démarche concrète dès maintenant afin d'amorcer un changement progressif d'un modèle vers un autre. Enfin, c'est défendre une approche transversale de l'environnement dans les politiques publiques et se placer dans la perspective d'un développement durable, en s'appuyant sur une feuille de route fixant des objectifs, des jalons et des moyens.

Mais, tout cela n'est possible que si le politique s'empare de cet impératif, prend la mesure de l'urgence et donne une véritable impulsion afin de faciliter l'adhésion et l'engagement populaire. Poser la question du financement de cette transition écologique revient à s'interroger d'une part sur le choix des outils et leviers à mobiliser, d'autre part sur la nature des émetteurs et bénéficiaires de ces financements. Il s'agit donc de déterminer quelle ampleur cet effort financier doit atteindre et comment celui-ci doit être réparti entre les différents acteurs.

Il est du devoir du gouvernement et du Parlement de réaliser ces arbitrages. C'est pourquoi le groupe des associations considère comme fondamentale l'affirmation d'un horizon politique afin de réaliser la transition écologique et de mobiliser les financements nécessaires.

Dans un contexte socioéconomique difficile caractérisé par l'austérité budgétaire, la hausse du chômage, le recul du pouvoir d'achat des ménages, l'intensification de la compétitivité internationale pour les entreprises, cet effort sera d'autant mieux accepté si l'ambition est portée au plus haut niveau et si l'ensemble des parties prenantes est convié à participer à la prise des décisions publiques. À cet égard, notre groupe propose de rétablir une gouvernance à cinq réunissant l'État, les collectivités locales, les entreprises, les syndicats et le monde associatif sur le modèle du Grenelle de l'environnement et du débat national sur la transition énergétique.

Outre l'appropriation des enjeux, les conditions d'acceptabilité sociale reposent sur l'existence de solutions alternatives et accessibles à tous, mais surtout sur une répartition équitable de l'effort. La transition écologique ne sera gagnée que si l'on combat parallèlement la précarité écologique et ses effets sur la qualité du cadre de vie, la santé, et l'accès aux ressources énergétiques et alimentaires. Dans cette optique, notre groupe approuve qu'il soit fait usage de tous les outils disponibles pour financer la transition écologique, à condition que cela ne pèse pas sur les ménages les plus modestes.

Aussi, pour parvenir à orienter l'épargne abondante des Français en faveur de la transition écologique, la solution est d'améliorer l'attractivité économique de ces investissements, en levant ces nombreux freins que sont le manque de liquidité et la production d'un rendement faible, à long terme, avec un risque difficilement mesurable. Tout l'enjeu est de redonner un sens aux choix financiers, au-delà de la seule rentabilité. L'épargne solidaire offre une piste intéressante, avec de bonnes marges de progrès, en garantissant le financement d'activités à fort impact social et environnemental.

Au regard de ses nombreuses préconisations, le groupe des associations votera le projet d'avis.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** Au nom du groupe des entreprises, je suis saisi d'une demande de suspension de séance.

Mes chers collègues, un amendement a été déposé sur le projet d'avis présenté par M. Gaël Virlovet. Si vous en êtes d'accord, la section de l'économie et des finances pourrait examiner la suite à donner à cet amendement durant cette suspension de séance.

J'invite les membres de la section de l'économie et des finances à se retrouver en salle 214 pour étudier l'amendement. Mme Vilain a demandé une suspension de séance, qui est de droit.

*(Suspendue à 16 heures 32, la séance est reprise à 17 heures.)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, nous reprenons la discussion générale.

La parole est à M. Ridoret au nom du groupe des entreprises.

### *Entreprises - M. Ridoret*

**M. Ridoret.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, si la transition énergétique et écologique est au cœur de nombreux débats depuis la conférence environnementale de septembre 2012, la question de son financement émerge très progressivement. Elle reste très peu évoquée auprès du grand public. Or, les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent sont considérables et concernent l'ensemble des citoyens à l'échelle mondiale. Le groupe des entreprises est donc convaincu de la nécessité et de l'utilité pour le CESE de se prononcer sur cette question majeure à la fois pour éclairer les Pouvoirs publics et pour contribuer à l'appropriation citoyenne du débat.

Le groupe tient aussi à saluer la grande qualité du travail du rapporteur tant pour la richesse des auditions proposées - en effet, un large panel d'experts de haut niveau a été entendu - que pour la bonne animation des débats au sein de la section.

La dynamique constructive insufflée par Gaël nous a permis de travailler en profondeur dans des conditions optimales et d'aboutir à un projet d'avis de qualité complet et documenté. Le groupe des entreprises partage d'ailleurs le constat formulé dans le projet d'avis sur l'urgence à agir et à modifier nos comportements pour préserver la biodiversité et garantir la protection de la santé humaine.

Conscient des coûts engendrés pour assurer cette évolution des activités humaines - 400 milliards d'euros par an sur dix ans rien que pour l'Union européenne - le groupe des entreprises approuve également le projet d'avis en ce qu'il recommande une mobilisation de l'ensemble des acteurs. À ce titre, nous

tenons à rappeler que de nombreuses entreprises ont aussi engagé des actions en faveur de la transition énergétique. Cependant, il n'est pas question que cette mobilisation se traduise par la mise en place d'une nouvelle fiscalité environnementale. En effet, s'il est nécessaire de financer la transition énergétique, il est d'impérieuse nécessité de stopper la spirale infernale d'augmentation du poids des taxes pesant sur les entreprises et les ménages, en particulier en période de crise.

Par ailleurs, une fiscalité environnementale pesant uniquement sur la France serait contre-productive pour l'économie nationale dans son ensemble et surtout une telle fiscalité n'a de sens qu'à l'échelle européenne, voire mondiale. Utiliser la fiscalité écologique comme principal outil de financement de la transition énergétique et écologique revient à porter atteinte à la compétitivité des entreprises et à retarder encore la reprise nécessaire à la croissance économique, à l'emploi et, par la même, au financement pérenne de cette transition énergétique.

La position du groupe des entreprises est nette : le niveau de prélèvements obligatoires ne peut plus augmenter. La France dispose déjà du plus fort taux de prélèvement obligatoire d'Europe (plus de trois cents taxes affectées) ; les entreprises ne peuvent plus supporter des prélèvements obligatoires supplémentaires et les ménages voir réduit leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi, plutôt que de mettre l'accent sur la fiscalité écologique, le groupe des entreprises considère que d'autres pistes évoquées dans le projet d'avis sont à privilégier : le redéploiement des dépenses publiques, la réalisation d'économie dans le secteur public ou encore la création de financements innovants à l'image des dispositifs de tiers financeurs.

Le financement de la transition énergétique et écologique est un processus complexe qui impose la prise en considération des contraintes économiquement et socialement acceptables pesant sur l'ensemble des acteurs. Réaliser cet objectif n'est possible que par la mise en œuvre d'une stratégie concertée sur le long terme.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises votera contre le projet d'avis.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.** La parole est à M. Le Bris, du groupe des personnalités qualifiées.

#### ***Personnalités qualifiées - M. Le Bris***

**M. Le Bris.** Monsieur le Président, Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, si l'on devait juger l'efficacité écologique de notre réflexion collective à l'aune du nombre de rapports et d'avis qui traite de la transition énergétique, une brève consultation des études réalisées sur ce thème depuis le début de cette mandature emporterait la conviction, y compris celle des plus sceptiques. Qu'on y songe. En moins d'un an, trois avis. Le premier en janvier 2013 sur *La*

*transition énergétique : un avenir à bâtir, une voie à tracer.* Le second en juillet dernier sur *La transition énergétique dans les transports.* Aujourd'hui, celui de Gaël Virlouvet sur *Le financement de la transition écologique et énergétique.*

Si l'on ajoute à cet ensemble les autres rapports et avis adoptés depuis février 2012 sur des sujets écologiques majeurs, l'eau douce et la gestion durable des océans notamment qui, pour trouver des réponses appropriées, supposent tous le passage d'un type de consommation dangereux pour l'avenir à des modes de vie économes ressources renouvelables, un constat s'impose : le Conseil économique, social et environnemental a bien intégré dans ses missions la dernière lettre de son nouveau sigle.

Pourquoi un avis de plus ? Tout d'abord, parce que dans le vaste travail de pédagogie collective qu'impose le passage d'une société ivre d'une consommation pour partie superflue et souvent injuste à une autre moins inégalitaire et respectueuse des grands équilibres naturels, toute réflexion nouvelle du type de celle que propose Gaël Virlouvet est nécessaire.

Ensuite, parce que cet avis sobre et argumenté met à juste titre l'accent, non seulement sur les objectifs à atteindre en matière de transition écologique et énergétique, mais aussi sur la façon de les réaliser, notamment par la recherche continue d'un projet sociétal et d'intérêts financiers bien compris.

De ce point de vue, les développements qui suggèrent notamment le passage du pouvoir d'achat au bien-être, qui présentent l'ensemble des perspectives d'emploi liées à la mise en place de la transition énergétique ou qui proposent divers scénarios économiques de la transition écologique, sont tous particulièrement bienvenus.

Par ailleurs, le projet d'avis note à juste titre que, si le signal/prix est nécessaire pour inciter les acteurs économiques à cette transition énergétique, il ne suffit pas ; encore faut-il qu'il s'inscrive dans un ensemble plus vaste, que le projet d'avis qui nous est soumis suggère : redistribution des prélèvements obligatoires en renforçant à l'intérieur de ceux-ci - sans les accroître évidemment tant leur niveau est déjà élevé dans notre pays - la part de fiscalité écologique ; accès facilité au crédit pour les investissements en faveur de la transition écologique, développement des prêts bonifiés ; mobilisation de l'épargne privée par la fiscalité, par la lisibilité écologique des choix de placements et la stabilité une nouvelle fois demandée, et toujours espérée, de la législation fiscale.

La palette des mesures suggérées pour traduire dans les faits cette ambition d'une transition écologique est vaste et donne à ce projet d'avis une tonalité réaliste et ambitieuse que j'approuve, comme je le fais de l'ensemble du projet d'avis que je voterai naturellement.



Reste une dernière question à laquelle ni l'auteur ni moi-même, ni probablement aucun parmi nous ne saurait répondre : combien de catastrophes faudra-t-il encore comptabiliser pour que s'ouvrent nos yeux ? Combien de glaciers disparus, d'espèces éteintes, d'habitats détruits, d'injustices criantes devant l'accès aux biens essentiels faudra-t-il encore connaître pour que s'impose à nous cette évidence : la transition écologique n'est pas un luxe, elle est une nécessité ?

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Khalfa, du groupe des personnalités qualifiées.

***Personnalités qualifiées - M. Khalfa***

**M. Khalfa.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, au nom de l'Union syndicale solidaire que je représente ici, je voterai ce projet d'avis.

La transition écologique est une question décisive ; notre mode de développement n'est pas soutenable et encore moins généralisable à l'ensemble de la planète. Il faut donc bifurquer. Le projet d'avis est centré sur les questions financières. Il a une première qualité : il montre parfaitement que les volumes financiers nécessaires à la transition écologique ne sont pas hors de portée : 2 % du PIB à l'échelle mondiale.

La question fondamentale est donc moins une question financière qu'une question politique : celle d'avoir la volonté de changer de mode de développement.

Son deuxième point fort est d'indiquer qu'il sera très difficile de faire financer la transition écologique par les investisseurs privés. En effet, je cite le rapport : *«La logique de la création de valeur pour l'actionnaire constitue un obstacle majeur à ce type d'investissement ; les marchés financiers offrent ainsi des rendements très supérieurs à ceux qui peuvent être retirés de beaucoup de démarches écologiques»*.

De plus, dans les circonstances actuelles, et sauf changement de politique économique important, la puissance publique, piégée par l'austérité budgétaire qu'elle s'est elle-même imposée, aura beaucoup de mal à financer cette transition écologique même si la mise en place d'une fiscalité écologique peut l'y aider, à une condition, comme l'indique aussi le projet d'avis : qu'elle ne vienne pas amoindrir le financement de la protection sociale et sa pérennité.

Face aux contingences de la dépense publique, à la difficile mobilisation des investisseurs privés, le projet avance un certain nombre de pistes extrêmement complètes, et je voudrais pour ma part insister sur une des pistes : la nécessité de faire recours à la création monétaire au niveau national comme au niveau européen pour financer les investissements de long terme.

Le projet d'avis fait un sort au fantasme qui lie la création monétaire, l'accroissement de la masse monétaire, à l'inflation. D'autres avis du Conseil économique, social et environnemental avaient d'ailleurs indiqué que le recours à la création monétaire serait nécessaire. Cependant, c'est le premier projet d'avis qui insiste à ce point, qui met la création monétaire comme une exigence forte de notre Conseil.

De ce point de vue, c'est une proposition qu'il faudra reprendre dans d'autres avis du Conseil économique, social et environnemental, portant sur d'autres sujets.

Je termine sur deux points. Le premier porte sur le signal/prix comme instrument essentiel de la transition. La mise en place d'une fiscalité écologique est totalement indispensable pour changer les comportements. Cependant, elle pose un problème que le projet d'avis évoque, mais sans l'approfondir, et c'est un reproche que j'ai à lui faire : le fait que, pour que ce signal/prix soit efficace, il faut qu'il y ait des alternatives disponibles, et surtout, abordables économiquement par le plus grand nombre. C'est une des questions-clés de la mise en place d'une fiscalité écologique.

Le second point porte sur la question de la compétitivité. Les débats en section ont été, sur ce point, récurrents et assez vifs. La compétitivité réduite à la compétitivité/coût doit être un impératif catégorique qui surdétermine les autres politiques. Au contraire, la compétitivité au sens élargi doit, elle, être subordonnée à des objectifs plus vastes, d'intérêt général.

Cette question n'a pas été tranchée ; sur ce point, le projet d'avis navigue assez habilement sur une ligne de crête. Ces deux réserves indiquées, elles n'obèrent pas la qualité de ce projet d'avis, que je voterai donc.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Verdier, au nom du groupe de la coopération.

#### *Coopération - M. Verdier*

**M. Verdier.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, il faut être clair sur un point : nous partageons, au niveau des entreprises coopératives, l'ambition d'aller vers un développement économique qui soit plus respectueux de l'environnement et que l'on s'inscrive dans une dimension durable.

Du reste, en tant que chefs d'entreprise, nous sommes engagés dans des investissements à ce niveau-là, et vous le savez puisqu'on les a évoqués, nous essayons d'inscrire les démarches respectueuses de l'environnement dans notre démarche entrepreneuriale. Sur ce point, évidemment, nous n'attendons de leçons de personne.

En revanche, il me plaît de souligner ici l'ambiance de la section, qui a été constructive. Le rapporteur a accepté un certain nombre d'amendements et l'on a pu effectivement faire évoluer le texte, il me plaît ici de le souligner.

Il reste cependant quelques ambiguïtés dans le texte sur lesquelles je voudrais m'étendre rapidement.

D'abord, nous étions attachés à la notion de développement durable parce qu'elle portait en elle-même la dimension de l'équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental.

Cette démarche de transition écologique nous intrigue un peu parce qu'elle est axée principalement sur le respect environnemental, certes, nécessaire, mais avec parfois, mise en deuxième point, la dimension économique et sociale ; et c'est ce qui nous intrigue un peu dans ce choix fait globalement dans le projet d'avis.

Il y a une deuxième ambiguïté dans le texte parce que nous n'avons pas été en mesure de trancher au sein de la section.

Le rapporteur, avec habileté, a rapporté les deux positions : celle qui porte un peu plus sur la notion de décroissance par rapport à ceux qui sont plutôt favorables à la notion de croissance.

C'est sûr que, de ce point de vue, la démarche qui consiste à évoquer le concept de sobriété énergétique nous intrigue un peu. Nous sommes réservés sur ce concept car, de notre point de vue, il porte en germe justement ces notions de décroissance, même si nous nous sommes engagés à faire en sorte d'éviter tout gaspillage.

L'outil privilégié dans le projet d'avis - deuxième forme d'ambiguïté - repose sur les notions de fiscalité écologique, avec de nouveaux prélèvements, notamment avec la notion du signal/prix sur la dimension énergétique.

Si nous avons dans ce pays une capacité à être compétitifs, c'est justement par rapport au coût de l'énergie sur le plan international. Nous pouvons gagner des parts de marché grâce à cela, ne touchons pas à cet élément-là même s'il faut s'inscrire effectivement dans des démarches respectueuses de l'environnement.

De notre point de vue, la fiscalité doit rester constante. Qu'il y ait des redéploiements, bien sûr, mais avec cette notion de respect de l'équilibre.

Nous demandons donc un « choc de pause » dans la réglementation et dans la fiscalité. Si nos entreprises veulent se développer - et c'est nécessaire par rapport à la dimension sociale, à la nécessité de créer de la valeur ajoutée par rapport au problème de l'emploi - indiscutablement il nous faut rester avec une certaine prudence, tout en étant à imaginer de nouveaux modes de développement.

Notre groupe, malgré des points sur lesquels globalement nous sommes en accord, s'abstiendra.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Capdeville au nom du groupe des professions libérales.

*Professions libérales - M. Capdeville*

**M. Capdeville.** Monsieur le Président, monsieur le rapporteur, Chers collègues, que dire de l'objectif de réduction de 50 % de la consommation d'énergie d'ici à 2050 si ce n'est qu'il n'est pas réaliste sans modifier notre modèle de société et nos habitudes. Entre les partisans d'un virage « vert » plutôt radical, les acteurs économiques évoquant le réalisme économique ou tout simplement les ménages craignant pour leur pouvoir d'achat, de profonds désaccords subsistent. Jusqu'où aller dans les sacrifices à consentir sur la consommation ? Quelle part dans le *mix* pour les énergies renouvelables ? Comment les financer ? Qui doit payer ? Ce sont autant de questions que l'on se pose.

Comme le stipule le projet d'avis, à juste titre, la clé d'une transition écologique réussie réside dans l'anticipation mais elle s'avère difficile pour tous - ménages, consommateurs, acteurs économiques - à cause d'un certain nombre d'incertitudes sur le coût futur de l'énergie et des matières premières, sur la pertinence des choix dans le *mix* énergétique, enfin sur le risque technologique.

De plus comment anticiper, quand les cadres réglementaires budgétaires et fiscaux sont imprévisibles alors qu'ils sont essentiels pour sécuriser les investissements, qu'ils soient verts ou propres ?

Ce projet d'avis pose un diagnostic éclairant mais certaines pistes de financement proposées nous inquiètent tant le contexte socio-économique est peu porteur.

Comment financer la transition énergétique sans toucher à la dépense publique ? La dette publique selon le rapporteur peut être utile pour financer les investissements au motif que la transition économique vise à préparer l'avenir et à anticiper des enjeux collectifs. Pour nous les objectifs de long terme ne font pas bon ménage avec des préoccupations de court terme qui prévalent aujourd'hui.

L'épargne privée selon le rapporteur est peut-être utilisée pour des investissements de long terme. Or, on sait par expérience que les investissements nécessaires à la transition énergétique dégagent des perspectives de rentabilité variables, positives, faibles, nulles quand elles ne sont pas négatives et pire encore quand l'État change les règles du jeu en cours de partie. Cela ne peut que renforcer notre scepticisme.

La fiscalité : trouver des recettes nouvelles implique une hausse des prélèvements obligatoires. Cela n'est acceptable qu'à pression fiscale constante. Or, nous n'avons aucune assurance sur ce point.

Les incitations fondées sur le signal/prix sont difficilement acceptables aussi pour le consommateur qu'il soit ménage ou entreprise sauf si elles s'accompagnent au minimum de pédagogie et de mesures d'accompagnement social. La voie à trouver est étroite pour que le verdissement de la fiscalité soit

un facteur de compétitivité et non un risque de *dumping* environnemental pour les entreprises françaises.

Enfin, le débat porte sur l'emploi et le pouvoir d'achat, sur notre indépendance énergétique. Le groupe des professions libérales est conscient que c'est aussi un débat moral sur l'héritage que nous choisirons de laisser à nos enfants ; toutefois les voies et moyens empruntés pour le bâtir nous paraissent trop incertains pour une pleine adhésion de notre groupe.

Ainsi malgré un travail sur le fond qui fera référence, le groupe des professions libérales s'abstiendra.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.**- La parole est à Monsieur Lamy, au nom du groupe de la CFE-CGC.

#### *CFE-CGC - M. Lamy*

**M. Lamy.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, de précédents travaux du Conseil économique, social et environnemental ont mis en évidence l'intérêt et l'urgence d'une transition écologique et énergétique. Le passage de la réflexion à la pratique nécessitera un financement pérenne mais en même temps respectueux d'autres impérieuses priorités économiques et sociales.

Financer cette transition passera par des investissements lourds et qui s'étaleront dans le temps, dont il est encore difficile de prévoir l'ampleur. Ils seront publics mais aussi privés notamment concernant l'immobilier.

Les grands chantiers de la transition écologique ne doivent pas faire oublier que pendant les travaux la vie continue. Cela nécessitera que les choix d'investissement se fassent de façon réfléchie, que leur efficacité soit contrôlée. La CFE-CGC rappelle que la clé de la réussite de la transition écologique réside dans l'anticipation.

Aussi le rôle d'un État stratège est primordial en matière de vision et de pilotage. La CFE-CGC propose que les investissements de la transition écologique et énergétique soient pilotés par un véritable plan stratégique national en priorisant les actions les plus efficaces d'un point de vue économique, environnemental et social.

La nécessité de s'inscrire dans un temps long souligné dans ce projet d'avis se doublera d'un retour sur investissement lui-même lointain ; durant ce temps il sera nécessaire que des marges financières soient dégagées économiquement sans obérer le financement normal de l'économie. Cela ne sera possible que si la croissance est substantielle. En même temps, la croissance sera sans doute génératrice de consommation supplémentaire de biens naturels rares dont les enjeux environnementaux sont à l'échelle de la planète.

De surcroît, toute politique en la matière s'inscrit dans un contexte mondial, l'émergence de certains pays posant d'immenses défis à notre planète.

Attention à la notion de signal/prix incitant à consommer plutôt tels biens que tels autres car encore faut-il s'assurer que le bien privilégié est réellement vertueux. Attention également à ne pas générer trop de réglementations contraignantes et de contraintes fiscales supplémentaires qui seraient trop coûteuses pour une part importante de la population, ce qui amènerait sans aucun doute à créer de nouvelles formes de redistribution atteignant les classes moyennes déjà sollicitées sur tous les fronts.

Au bout du compte en raison des multiples arbitrages qu'entraînera ce grand chantier, la CFE-CGC trouverait dangereux d'affecter des ressources fléchées, directement à des organismes non maîtrisés par la puissance publique, laquelle est soumise au vote des citoyens.

Il faut être conscient que dans le cadre de cette transition on apprendra souvent en marchant ; les solutions que l'on retiendra devront être progressives pour permettre une adaptation réussie de notre économie à la transition. Elles seront choisies non seulement en fonction de leur efficacité supposée mais également de leur faisabilité économique afin de relever le défi d'une compétitivité soutenable susceptible de développer l'emploi, de préserver le pouvoir d'achat des citoyens.

Ceci est indispensable si l'on veut s'assurer d'une forte adhésion de la population.

La CFE-CGC remercie le rapporteur qui a su ouvrir assez largement l'éventail des méthodes, qui a su décrire les nécessités tout en signalant les difficultés en suggérant des pistes. Elle votera le projet d'avis.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** La parole est à M. Grignon, au nom du groupe de l'Outre-Mer.

*Outre-Mer : M. Grignon*

**M. Grignon.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, la transition énergétique constitue un enjeu mondial incontournable. Pour l'Outre-mer français il s'agit même d'une nécessité compte tenu d'une forte dépendance aux hydrocarbures et du coût élevé de l'énergie pour le pouvoir d'achat des ménages.

Il s'agit également d'une chance qui s'offre pour conduire nos collectivités sur le chemin d'un nouveau modèle de développement durable ; mais en l'absence de mesures ciblées d'accompagnement, les changements induits par cette transition ne peuvent se réaliser sans entraîner des charges supplémentaires pour les ménages les plus fragiles et des risques pour les entreprises qui innovent.

De fait en Outre-mer, dans le contexte actuel de grande précarité énergétique et sociale, il conviendra d'être très vigilant quant à l'utilisation du signal/prix. Nous remercions le rapporteur d'avoir repris nos amendements sur cette problématique.

Dans les collectivités ultramarines où le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans varie entre 50 et 60 %, pour ne citer que cet indicateur, il va de soi que la transition énergétique ne saurait être financée trop fortement sur le dos des ménages et des entreprises. Cela suppose que l'accent soit mis sur différents mécanismes de financement adaptés. D'ailleurs, Outre-mer des mécanismes spécifiques peuvent être mobilisés grâce au cadre budgétaire pluriannuel 2014-2020 de l'Union européenne, en particulier les fonds européens dédiés aux RUP afin de soutenir les infrastructures d'énergie durable.

En outre, il faut rappeler que les secteurs innovants dans le domaine de l'énergie doivent pouvoir bénéficier en priorité de l'aide fiscale à l'investissement. Loin des caricatures souvent assénées, l'incitation à l'investissement par l'allègement fiscal constitue un instrument déterminant de soutien à l'innovation technologique et au développement économique.

Il y a là un enjeu de taille afin de renforcer le degré de maturité de certaines technologies, ce qui doit permettre notamment de proposer des tarifs de rachat d'électricité inférieurs au coût de production du *mix* actuel et *in fine* de faire baisser significativement la charge financière sur la contribution pour le service public de l'électricité (CSPE).

L'objectif final est de retrouver un équilibre financier à moyen et long terme de la CSPE sans que soit affecté l'objectif de péréquation tarifaire en faveur des zones non interconnectées dont font partie les collectivités ultramarines et la Corse.

Le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Claire Guichet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

#### ***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse – Mme Guichet***

**Mme Guichet.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse souligne l'intérêt de la démarche du projet d'avis de s'attaquer exclusivement aux enjeux de financement d'une politique publique et salue l'effort d'équité et d'opérationnalité dont il a été fait preuve.

Le projet d'avis dresse un inventaire précis des leviers de transition nécessitant la levée de financements importants, au nombre desquels les enjeux de formation et de reconversion professionnelle. Notre groupe y est particulièrement sensible et nous sommes évidemment convaincus de la nécessité de préparer les nouvelles générations aux emplois de la transition.

Mais, le projet d'avis a raison de souligner que les incertitudes et le manque de visibilité freinent le financement de la transition et les investissements dans l'innovation. Ce point nous semble également pertinent au regard des enjeux de formation. Un équilibre doit ainsi être trouvé entre le nécessaire développement des formations environnementales d'une part et la lisibilité de l'insertion des jeunes diplômés dans ces domaines d'autre part.

Du fait d'une incertaine rentabilité, le projet d'avis montre bien la difficulté de mobiliser les financements privés et les investisseurs individuels. Le rôle de l'État est évidemment primordial, mais c'est également la responsabilité des intermédiaires financiers. Notre groupe souscrit ainsi tout à fait au vœu du projet d'avis d'évoluer vers un système financier et bancaire permettant davantage l'expression de choix citoyens et globalement plus solidaires et responsables.

Enfin, le projet d'avis, en ouvrant ce débat de la transition écologique et énergétique, montre l'importance de la pédagogie pour aller vers l'acceptabilité sociale. Ce sera l'un des enjeux de notre saisine en cours sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En ouvrant ce champ et en nous engageant à envisager la rentabilité et l'investissement comme des enjeux plus collectifs et moins immédiats, le projet d'avis participe de la recherche d'un nouveau modèle de développement et même de société. Nous avons regretté que certains le craignent, voire s'y opposent, au cours des travaux que nous avons menée sur la transition énergétique dans les transports. Nous ne pouvons donc que vous féliciter, Monsieur le rapporteur, et que nous féliciter en tant qu'assemblée que ce soit le cas aujourd'hui. Notre groupe votera évidemment en faveur de ce projet d'avis.  
(*Applaudissements*)

**M. le Président.** La parole est à M. Dominique Lefebvre, au nom du groupe de l'agriculture.

#### *Agriculture- M. Lefebvre*

**M. Lefebvre.** Monsieur le Président, Chers Collègues, vous savez, Monsieur le rapporteur, combien j'ai apprécié le travail effectué, la qualité du dialogue que vous avez su instaurer et, surtout, votre ouverture d'esprit, qui est une qualité rare que je tenais à souligner.

Nous avons, en outre, discuté ensemble des aspects concernant le secteur agricole plus spécifiquement, et vous avez bien voulu entendre notre point de vue. Je tenais aussi à vous en remercier, car pour les agriculteurs, la transition énergétique et écologique est un enjeu stratégique à tous points de vue : économique, politique, social et environnemental.

Vous avez souhaité engager un travail très ambitieux dans un contexte qui n'a cessé de se tendre, tant économiquement que politiquement. Les débats qui ont eu lieu au cours de l'été sur la mise en œuvre d'une contribution climat-énergie en sont la parfaite illustration. Nous partageons avec vous la volonté d'engager notre pays plus profondément dans ce mouvement de transition et



nous pouvons être d'accord sur de nombreux constats. Toutefois, d'une manière générale, et nous l'avons déjà dit, une réforme de la fiscalité écologique ne peut se faire sans une vision d'ensemble des prélèvements obligatoires.

Par ailleurs, vos développements sur le signal/prix appellent beaucoup de réserves de notre part. En effet, ce principe amène de nombreuses questions délicates en termes de redistribution ou de compensation. De plus, les systèmes qui génèrent un retour sur investissement artificiel finissent mal, en général...

Nous regrettons, et c'est fondamental, que le texte n'indique pas clairement que le financement de la transition se fasse à budget constant. Un renforcement de la transition écologique ne sera pas acceptable s'il se traduit par un nouvel alourdissement du prélèvement global sur les entreprises et sur les ménages. Beaucoup d'entreprises ont déjà dû fermer leurs portes ou délocaliser leurs activités, de nombreux emplois et savoir-faire en faisant les frais.

Par ailleurs, concernant l'introduction d'une assiette carbone dans la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques, vous savez que cette proposition n'a pas fait consensus, loin de là.

Votre projet d'avis met finalement cruellement en lumière l'immense difficulté pour une nation qui emprunte afin de financer ses dépenses de fonctionnement de dégager les ressources nécessaires aux investissements de long terme, pourtant incontournables. Mais votre projet d'avis ne trouve pas de solution incontestable, ce qui n'est pas surprenant tant l'équation est ardue.

En raison de toutes ces réserves tenant au fond de vos propositions et malgré la qualité de votre travail que je tiens à souligner, le groupe de l'agriculture ne peut pas se prononcer en faveur de ce texte.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. André-Jean Guérin, au nom du groupe environnement et nature et du groupe de la CFDT.

***Environnement et Nature et CFDT - M. André-Jean Guérin***

**M. Guérin.** Monsieur le Président, mes chers Collègues, Mesdames Messieurs, peut-on parler de la transition écologique sans parler d'un financement de cette transition écologique ? Non et, de ce point de vue, ce projet d'avis est bienvenu. Les financements consacrés à la transition écologique sont modestes au regard du caractère crucial des enjeux. Le rapport Stern, par exemple, évalue à 1 à 2 % du PIB l'investissement nécessaire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au contrôle du chaos climatique. Dans un contexte de réduction de la dette, évidemment, la réorientation d'une part des flux financiers nécessite des arbitrages dans l'affectation des dépenses.

La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la préservation des matières premières, pour ne prendre que ces trois exemples, sont des objectifs communs. Les politiques publiques doivent assurer notre capacité à les atteindre. Le projet d'avis le rappelle, une croissance programmée des prix pour l'utilisation des énergies fossiles est une condition nécessaire - tous

les experts auditionnés l'affirment - à un flux d'investissements accrus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le groupe environnement et nature aurait souhaité que le projet d'avis préconise plus clairement le renforcement du rôle des organisations non gouvernementales environnementales dans toutes les instances d'orientation des investissements publiques. Avec la CFDT, nous regrettons également que les mécanismes de « tiers investissements » n'aient pas été explorés plus en détail.

Pour autant, nos deux groupes approuvent les principales recommandations de ce projet d'avis. Outre la nécessité d'un signal/prix cohérent, nos deux groupes tiennent à souligner l'importance :

- des mesures pour que l'effort soit porté équitablement et accompagné d'une réduction des inégalités ;
- de l'amélioration de la résilience des territoires avec l'encouragement des financements locaux en faveur des investissements favorables à la transition écologique ;
- de façon générale, de la prise en compte de la dimension environnementale dans les choix d'investissement ;
- de la possibilité de mobiliser la création monétaire - et plusieurs y sont revenus au cours de cette séance - en faveur des investissements de long terme de la transition écologique.

En outre, Cher Gaël, nous avons apprécié le travail remarquable de consultation et d'écoute effectué, tout en gardant la cohérence globale du projet d'avis et le fil rouge d'une nouvelle prospérité.

Monsieur le Président, mes chers Collègues, la sobriété du propos de nos deux groupes n'aura pas, je l'espère, éludé la clarté de sa conclusion : la CFDT et le groupe environnement et nature voteront ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Farriol, au nom du groupe de l'UNAF.

#### *UNAF - M. Farriol*

**M. Farriol.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous sommes à la veille d'annonces gouvernementales sur la transition énergétique et son financement. Le présent projet d'avis est donc très utile pour comprendre les enjeux et débrouiller l'écheveau de la fiscalité écologique.

Merci, Monsieur le rapporteur, pour cet important travail de pédagogie et de propositions. Sur tous les points sensibles, votre ténacité a permis de travailler et retravailler les formules permettant de trouver le point d'équilibre.

Pour le groupe de l'UNAF, son attention porte principalement sur trois points du projet d'avis.

Le premier point est l'affirmation d'un cap politique pour le financement de la transition énergétique. Tout au long du projet d'avis, l'ensemble de cet important chantier est décliné pour montrer qu'il est l'affaire de tous, mais aussi qu'il faut un pilote pour le mener à bien. Ce chantier ainsi décrit ouvre des perspectives. Il n'est pas question que de coût et de financement. Mais, au contraire, de nouveaux horizons s'ouvrent en termes de développement, d'emploi, et vous allez. Monsieur le rapporteur, jusqu'à nous promettre le bien-être. Puissiez-vous être écouté et entendu !

Plus prosaïquement maintenant, le projet d'avis s'attache à détailler l'impact d'une telle mutation sur le pouvoir d'achat des familles. L'équité commande de prendre en compte le fait que tout prélèvement assis sur la consommation impacte proportionnellement davantage les familles dont le revenu est le plus faible et plus encore, comme la TVA, les familles nombreuses. Ce point est clairement noté. Le projet d'avis saisit également la balle au bond pour préciser qu'une transition écologique réussie aide à prévenir et à réduire la précarité.

Dans vos dernières préconisations sur la mobilisation de l'épargne privée, vous liez de façon originale l'intergénérationnel et la construction d'un cadre de vie agréable, sain et respectueux des intérêts des générations suivantes.

Le groupe de l'UNAF est sensible à cette approche qui organise la mobilisation des fonds de l'épargne retraite et de l'assurance vie en s'attachant à la construction d'un monde accueillant pour les futurs retraités et à une qualité de vie des générations futures.

Le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis en espérant qu'il puisse inspirer la prochaine décision politique.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

#### ***Mutualité - Mme Vion***

**Mme Vion.** Mesdames, Messieurs, Chers collègues, la transition écologique exige de tenir compte à la fois des dimensions économiques, environnementales et sociales d'une croissance soutenable. L'adéquation entre les besoins et les moyens risque de s'avérer difficile, voire périlleuse. Nombreux, sont les enjeux vecteurs de richesse, également créateurs de valeur économique et d'emplois durables : développement de la recherche & développement, émergence de filières, amélioration du bien-être, réduction de la dépense et de la facture énergétique et, bien sûr, lutte contre le changement climatique et préservation de notre capital environnemental.

Les besoins de financement pour assurer la transition écologique dans ses différentes dimensions sont considérables. C'est sur ce point, moins souvent débattu, que s'attache à répondre le présent projet d'avis.

Rien ne sera possible sans une vision commune et partagée. Rien ne sera possible si toutes les parties prenantes ne sont pas en capacité de comprendre et d'être impliquées. La conception du mode de gouvernance et l'organisation de la territorialité sont décisives pour la réussite de la transition écologique.

Les modes de financement sont multiples et doivent être diversifiés. Jouer sur les prix, soutenir par des aides dédiées, faciliter l'accès au crédit ou protéger les investissements du *dumping* environnemental et social permettront, comme le souligne le projet d'avis, de rendre la transition écologique économiquement attractive.

La fiscalité écologique doit permettre de financer l'accompagnement social et la mutation énergétique en intégrant une évolution des modes de production et de consommation.

Par ailleurs, même si le signal/prix est un instrument indispensable à la compréhension des enjeux et à l'action, le groupe de la mutualité recommande, tout comme le projet d'avis, que d'une part les conséquences sociales soient prises en compte et que, d'autre part, des alternatives accessibles soient proposées.

Pour le groupe de la mutualité, c'est bien dans le cadre d'une réforme générale des prélèvements obligatoires que la question de la fiscalité écologique doit être abordée. Ce sujet fait également écho à l'acceptabilité des mesures par l'ensemble des acteurs et doit passer par un débat national qui permettrait à chacun à la fois d'appréhender les enjeux de la transition énergétique et de construire ensemble les solutions pour demain.

Informier, associer, mobiliser les acteurs, favoriser la concertation au-delà de la consultation apparaît pour nous une étape essentielle pour que l'effort financier soit accepté et équitablement réparti et pour accompagner cette évolution profonde de nos façons de produire et de consommer.

Ce débat est ouvert et doit se poursuivre.

L'effondrement du marché carbone est très dommageable, notamment pour les ressources propres. La France a beaucoup d'atouts pour être un acteur européen et international de premier plan. Elle sait être moteur sur certains sujets, mais elle ne sera légitime qu'à condition d'avoir une organisation nationale efficiente.

Le projet d'avis aurait pu développer davantage cette dimension européenne et internationale. En juin 1999, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, lors de sa conférence ministérielle « *Santé et environnement* » : « *L'environnement est la clef d'une meilleure santé* ». La perte de santé a des conséquences physiques, psychologiques et financières. La préserver est une priorité. La transition écologique et énergétique, cruciale pour l'avenir de l'humanité, doit aussi répondre à cet enjeu.

Pour terminer, juste une remarque de forme : le projet d'avis aurait nettement gagné en lisibilité s'il avait été beaucoup plus concis et précédé d'un rapport.

Le groupe de la mutualité votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'artisanat.

### *Artisanat - Mme Foucher*

**Mme Foucher.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, pour l'artisanat, il est indispensable qu'un juste équilibre soit trouvé entre, d'une part, l'ambition de la transition écologique et, d'autre part, la nécessité de restaurer la compétitivité et de préserver le pouvoir d'achat.

Selon nous, certains principes transversaux doivent être respectés. Tout d'abord, les choix de financement doivent être le fruit d'un dialogue équilibré avec les acteurs économiques, sociaux et environnementaux représentatifs. Ensuite, les scénarios retenus doivent être évalués au préalable et régulièrement dans leur implication sur la compétitivité des entreprises, comme dans leurs conséquences sur l'emploi et les territoires. Enfin, les démarches des acteurs économiques en faveur de la transition écologique doivent être encouragées et sécurisées grâce à un cadre réglementaire cohérent, visible et stable. Nous notons avec satisfaction que le projet d'avis reprend ces prérequis.

L'implication des acteurs suppose, par ailleurs, de mobiliser divers outils. La transition écologique exige de la part des entreprises des investissements importants et, souvent, de long terme. Il est donc essentiel d'améliorer leur accès au crédit.

À cet égard, les attentes sont fortes, notamment des TPE et PME, envers la Banque publique d'investissement pour répondre à leurs besoins de trésorerie et à leurs dépenses d'adaptation aux nouvelles normes écologiques.

L'artisanat appuie les propositions du projet d'avis en ce sens, tout comme celle visant à réorienter l'épargne privée, à développer des fonds de proximité ou à donner un nouvel élan aux investissements d'avenir.

Les petites entreprises doivent également être accompagnées dans l'évolution de leur pratique professionnelle. À juste titre, le projet d'avis souligne le rôle majeur des aides publiques et recommande aussi à l'État d'encourager les chambres de métiers et les organisations professionnelles dans leur mission de sensibilisation, d'information et de formation, comme de construction de solutions adaptées aux besoins de ces entreprises.

Sur la question de la fiscalité écologique, l'artisanat considère que son évolution ne saurait conduire à une augmentation des charges pesant sur les entreprises ou sur les consommateurs. Le verdissement de la fiscalité implique, selon nous, de trouver un équilibre entre la double nécessité de faire évoluer les

comportements et de ne pas pénaliser la croissance et l'emploi. C'est pourquoi une stratégie de pédagogie, d'accompagnement et d'incitation doit être préférée à tout accroissement de la fiscalité.

Sur ce point, nous regrettons que le projet d'avis apporte son soutien au projet d'une taxe carbone et encourage plus généralement toute politique de signal/prix. Une telle orientation risque d'impacter négativement la compétitivité et de peser sur le pouvoir d'achat. L'artisanat ne saurait l'approuver au regard du contexte économique actuel. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cet avis, tout en reconnaissant qu'il est le fruit d'un travail collectif riche, que le rapporteur a su conduire avec une très grande écoute.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** La parole est à M. Ibal, au nom du groupe de la CFTC.

#### *CFTC - M. Ibal*

**M. Ibal.** Le groupe CFTC ne peut que souscrire à un modèle économique qui soit plus respectueux des ressources et émette moins de CO<sub>2</sub>. À cet égard, vous soulignez, Monsieur le rapporteur, que la France s'est engagée à une division par quatre de ses émissions à l'horizon de 2050. C'est déjà beaucoup. Quant à la part d'électricité d'origine nucléaire, celle-ci nous paraît difficilement réductible en l'état de notre économie.

Par ailleurs, notre groupe ne saurait se résigner à une stagnation persistante de la croissance économique, celle-ci étant indispensable pour combattre ce fléau qu'est le chômage massif. La croissance verte, qui doit être mise en place de manière à créer des emplois, doit avoir toute sa place mais le retour de la croissance constitue selon nous un objectif incontournable.

Comme vous le soulignez dans votre projet d'avis, les comités opérationnels du Grenelle de l'environnement n'ont pas été axés sur les questions du financement. En juillet, le document émanant du conseil national et réunissant les sept collèges, le chiffrait à 2 000 milliards d'euros d'investissement d'ici à 2050.

Le groupe de la CFTC n'est pas favorable, dans le cadre actuel, à un financement qui accroîtrait d'une manière irresponsable l'endettement de notre pays ; ce serait transférer des dettes insupportables sur les générations futures. Envisager de nouvelles taxes dans le contexte actuel imposerait de remettre la fiscalité à plat. L'épargne des Français peut être sollicitée à condition de ne pas supporter une fiscalité confiscatoire.

Pour la CFTC, la transition doit viser en premier lieu les économies d'énergie, notamment dans le domaine du logement. S'agissant des travaux d'isolation, nous rappelons la nécessité de structurer une filière travaux afin de baisser des coûts trop élevés par rapport aux autres pays européens. C'est ainsi que la rénovation du bâti existant contribuera à combattre un chômage devenu un véritable fléau. Enfin, nous estimons indispensable de mettre en place un cadre propice pour les entreprises qui se tournent vers l'économie circulaire, économe

en matières premières. La question de la taxe aux frontières sur les produits émanant de pays ne respectant aucune norme, ni sociale, ni environnementale, doit être sérieusement étudiée, ce qui suppose une traçabilité sociale que réclame la CFTC depuis longtemps.

Si la transition écologique est un impératif, la ré-industrialisation de la France nous paraît un objectif primordial. Considérant le sérieux et la qualité de votre travail, Monsieur le rapporteur, le groupe de la CFTC émet un vote positif.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** La parole est à M. Rougier au nom du groupe de l'UNSA.

***UNSA - M. Rougier***

**M. Rougier.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, pour l'UNSA, la priorité doit être la recherche pour tous d'une énergie économe et efficiente. Les exemples européens cités dans le projet d'avis ne doivent pas rester des cas de bonnes pratiques. Cependant, il conviendrait de dépasser le cadre national afin de mettre en cohérence les modes de financement au niveau européen car c'est au moins à ce niveau que les démarches concrètes tracées dans ce projet d'avis seront les plus incitatives pour lancer la transition vers de réels changements.

À une échelle encore plus vaste, l'UNSA rejoint le rapporteur en affirmant que les efforts partagés sont les premiers pas vers une croissance nouvelle source de prospérité.

L'UNSA considère également avec le rapporteur que la dépense publique peut apporter une large contribution au financement de la transition économique car il s'agit d'investissements qui dégageront à terme soit des ressources, soit des économies.

L'UNSA insiste sur le fait que toute politique doit s'appuyer sur le bilan des expériences passées afin d'éviter ou de réduire les effets pervers ou négatifs des politiques précédemment mises en œuvre. L'UNSA propose dans cet esprit une progressivité et une structuration des aides directes (prêts, subventions) et indirectes (crédit d'impôt).

L'UNSA formule de fortes réserves sur un renchérissement brutal de l'énergie (avant toute amélioration des transports en commun ou des immeubles) car celui-ci conduirait les plus démunis vers la spirale de la précarité.

D'une manière générale, l'UNSA souligne la nécessité d'envisager les mesures dans leur globalité et non-disjointes du contexte. Elle se prononce pour la formation des opérateurs, essentiellement des artisans, en France et la mise en place de référents locaux voire de tuteurs pour jouer le rôle d'assistance à la maîtrise d'œuvre.

Globalement, l'UNSA approuve les orientations du projet d'avis et le votera favorablement.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** La parole est à M. Durand, au nom du groupe de la CGT.

***CGT - M. Durand***

**M. Durand.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, financer la transition économique, c'est financer des investissements. Deux logiques s'affrontent : soit rechercher la rentabilité financière par l'accumulation de capital matériel et financier au prix du gaspillage des ressources naturelles et de l'exploitation du travail, soit économiser l'énergie et les matières premières afin de pouvoir dépenser davantage pour l'emploi, la recherche, la formation, les services publics et ainsi améliorer le bien-être des habitants de la planète.

Votre projet d'avis, qui résulte d'un excellent travail préparatoire, grâce à votre remarquable maîtrise du sujet, ne choisit pas toujours entre ces deux logiques. Par exemple, vous évoquez la sobriété énergétique, mais vous reconnaissez l'urgence d'une amélioration du niveau de vie pour un grand nombre de nos concitoyens, avec une réforme générale des prélèvements obligatoires, une progressivité suffisante de la fiscalité et une réduction de la TVA sur les produits première nécessité. N'oublions pas que 8 millions de nos concitoyens vivent dans une situation de précarité énergétique. Prenons garde aux effets sociaux du signal/prix. Nous ne sommes pas convaincus qu'une hausse importante du prix de l'énergie soit inéluctable. Vous soulignez à juste titre que le développement d'une main d'œuvre fortement qualifiée est une condition de réussite de la transition écologique et que les critères qui guideront les investissements écologiques doivent prendre en compte leurs effets en termes d'emplois et d'actions de formation.

En retour, à pression fiscale égale, les prélèvements obligatoires dégageront d'autant plus de ressources pour la transition écologique que les revenus sur lesquels ils sont assis se développeront de façon dynamique.

Vous notez à juste titre que la dette publique peut être utile pour financer les investissements. Cependant, nous ne partageons pas votre enthousiasme pour un « grand emprunt » ni pour la création d'une institution financière dédiée à la transition énergétique. En revanche, tout développement économique exige une création monétaire qui anticipe la création de richesses. C'est là le rôle des banques, qui est absolument crucial, et du système bancaire en général.

Vous avez raison de mobiliser la création monétaire au niveau national et européen *via* un refinancement à bas coûts, par la BCE, de crédits à objectifs écologiques. Nous ajouterions : à objectifs écologiques et sociaux.

En vous appuyant sur les travaux antérieurs du CESE, vous avez su de cette façon vous affranchir, sur ce point, de ce qui reste trop souvent un tabou en dehors de notre assemblée.

Malgré nos réserves sur certains aspects de votre vision de la transition écologique et de son financement, la CGT votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements.)*



**M. le Président.** Mes chers collègues, ayant constaté que plus personne ne demande la parole, je déclare close la discussion générale.

### **DISCUSSION DES AMENDEMENTS**

*(Le texte de l'amendement et la suite qui lui a été donnée par la section de l'économie et des finances sont annexés au présent compte-rendu.)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, un amendement a été déposé sur le projet d'avis, présenté par M. Virlouvet, rapporteur, et examiné, lors de la suspension de séance, par la section de l'économie et des finances.

Cet amendement, déposé par le rapporteur, a reçu un avis favorable de la section, dans une nouvelle rédaction acceptée par le déposant.

S'il n'y a pas d'objections, cet amendement est adopté.

### **VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS**

**M. le Président.** Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 176
- Ont voté pour : 112
- Ont voté contre : 39
- Se sont abstenus : 25

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est au rapporteur.

**M. Virlouvet.** Je suis heureux que le projet d'avis ait été adopté. C'était un défi pour l'ensemble de notre section. On s'y est attelé avec l'ensemble des conseillers et des personnalités associées. Mes remerciements se tournent vers eux et merci à l'ensemble de l'assemblée pour avoir adopté ce projet d'avis sur un sujet important.

J'ai entendu les réserves exprimées et je les comprends. Le contexte est particulièrement contraint. J'espère que nous trouverons dans les mois à venir une manière d'avancer sur ces sujets.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.** Mes chers collègues, une information : aujourd'hui c'est la journée mondiale de la prévention pour le suicide. Mme la Ministre de la santé, Marisol Touraine a annoncé la création d'un Observatoire national de la prévention des suicides, demandé par le CESE, lors de l'avis du 2 février présenté par M. Bernus. Je me réjouis de l'influence du CESE sur des sujets difficiles.

Demain, mercredi 11 septembre 2013, nous examinerons le projet d'avis *Agir pour la biodiversité*, présenté par Marc Blanc et Allain Bougrain Dubourg, rapporteurs. Trois amendements ont été déposés sur ce projet ; ils seront examinés, demain matin, par la section de l'environnement.

Je vous remercie.

La séance est levée.

\*  
\*            \*

*La séance est levée à dix-huit heures cinq.*

*Prochaine séance le mercredi 11 septembre 2013 à 14h30.*

## **ANNEXES**



Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *Financer la transition écologique et énergétique*

Amendement déposé par le rapporteur

Page 5 - lignes 11 à 18 : remplacer le paragraphe par

« La transition écologique traduit l'idée d'une démarche concrète à entamer « ici et maintenant », par des femmes et des hommes inscrits dans leurs territoires de vie (1) **pour mieux répondre aux enjeux environnementaux locaux et globaux. Cheminement** progressif d'un modèle vers un autre, la transition écologique comprend une volonté de mise en pratique immédiate, face à un sentiment d'urgence écologique, et vise un changement profond par rapport au mode de développement actuel. **Elle s'appuie sur une évolution** des modes de vie **pour les rendre** plus compatibles avec les limites de la planète **et pour réduire** la précarité. Elle a pour synonyme la métamorphose. »

---

(1) Par exemple, le mouvement des « villes en transition », en Angleterre.



Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis *Financer la transition écologique et énergétique*

Cet amendement déposé par le rapporteur a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 5 - lignes 11 à 18 : remplacer le paragraphe par

« La transition écologique traduit l'idée d'une démarche concrète à entamer « ici et maintenant », par des femmes et des hommes inscrits dans leurs territoires de vie(1), **pour mieux répondre aux enjeux environnementaux locaux et globaux. Cheminement** progressif d'un modèle vers un autre, la transition écologique comprend une volonté de mise en pratique immédiate, face à un sentiment d'urgence écologique, et vise un changement profond par rapport au mode de développement actuel. **Elle s'appuie sur une évolution** des modes de vie **pour les rendre** plus compatibles avec les limites de la planète **pour réduire** la précarité et pour aller vers une nouvelle prospérité. Elle a pour synonyme la métamorphose. »

---

(1) Par exemple, le mouvement des « villes en transition », en Angleterre.





Annexe 3 : *Financer la transition écologique et énergétique* - Diaporama illustrant les propos de M. Gaël Virlouvet, rapporteur

## Financer la transition écologique et énergétique

### **AFFIRMER LE CAP POLITIQUE COMMUN**

Un engagement porté au plus haut niveau de l'Etat.

Un cadre financier, construit et suivi, dans le dialogue

## Financer la transition écologique et énergétique

### **CONSOLIDER LA PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Affiner l'approche économique de la transition

- Cerner de manière plus précise les financements nécessaire
- Construire les scénarios macro-économiques de la transition.

## Financer la transition écologique et énergétique

### RENDRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉCONOMIQUEMENT ATTRACTIVE

Jouer sur le signal-prix avec prudence : une application qui ne peut être que progressive et tenir compte des enjeux économiques et sociaux

Veiller à la cohérence écologique de l'ensemble des aides publiques

Améliorer la facilité d'accès au crédit

## Financer la transition écologique et énergétique

### PERMETTRE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENT

- Clé de lecture : les critères extra-financiers
- Une bonne transmission des informations à l'investisseur
- l'investissement public: ouvrir les objectifs et la gouvernance (*à étudier*) des outils d'investissement à la dimension environnementale
- l'investissement privé: des outils de placement à développer ou affiner (livret Développement durable)

## Financer la transition écologique et énergétique

### **DÉVELOPPER DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU SERVICE DU BIEN COMMUN ET DE LA RELANCE VERS UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ**

3 dispositions pour une relance vers une nouvelle prospérité :

- Lancer une seconde phase des investissements d'avenir
- Renforcer « le système partenariale de financement de la protection environnementale »
- Mobiliser la création monétaire au niveau national et européen, en faveur des investissements de long-terme de la transition écologique